

PROCÈS - VERBAL du Conseil d'Administration		
--	--	--

Séance du 14 février 2023		
----------------------------------	--	--

Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni le 13 décembre 2022 à 17h.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022
2. Informations du Directeur
3. Nouvelle offre de formation :
 - 3.1. Bilan de l'autoévaluation par l'HCERES
 - 3.2. Présentation des fiches-projets de l'offre de formation 2024/28
4. Dispositif d'égalité des chances
 - 4.1. - Bilan 2022 et perspectives 2023 du Programme d'Etudes Intégrées
 - 4.2. - Avenant financier 2022/2023 relatif à la convention avec l'association Stras'Diplomacy
 - 4.3. - Convention 2022/2023 avec l'association Alter Bureau
 - 4.4. - Convention 2022/2023 avec l'association EJO (Ecole des Jeunes Orateurs)
5. Bilan 2022 du fonds d'aide d'urgence
6. Concours 2023 en première année : modalités d'admission sur titre
7. Accord de coopération internationale
8. Divers

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Président :

- M. BUR: procurations de Mme BERTRAND DORLEAC et M. PFLIEGERSDOERFFER

Le Directeur :

- M. HEURTIN

Pour les personnalités extérieures :

- M. BEMER

- M. de GROSSOUVRE: procuration de Mme SITTLER

- M. LARAT

- M. SCHWARTZ : procuration de Mme PIETRZYK

- Mme ZIELINSKY

Pour les enseignants :

- Mme ABALLEA : procuration de M. LASSERRE-CAPDEVILLE

- Mme LOZAC'H : procurations de M. KOVAR et de M. DUBOIS

- M. FABREGUET : procuration de Mme WASSENBERG

- Mme DELANNAY : procuration de Mme HAMELIN

- Mme WILLMANN : procuration de Mme ROIRON

Pour les représentants des personnels :

- M. TONIUTTI

- Mme BARROIS

Pour les représentants des étudiants :

Collège du 1^{er} cycle

- M. LEVAN

- Mme POIROT : procurations de Mme TOUSSAINT et M. VEDRINES

Collège du 2^{ème} cycle

- M. LOPEZ
- M. MAS : *procuration de M. FROMONT*
- Mme BOUDAUD : *procuration de M. GILLET*

Pour les membres invités :

- Mme LEHNI, *Directrice déléguée Relations Internationales*
- M. DROIT, *Directeur délégué 1^{er} cycle*
- Mme HMAE, *Responsable administratif et financier, secrétaire de séance*
- M. MONIER, *Responsable du service des études et de la scolarité*

32 membres présents (18) et représentés (14)

Le quorum étant atteint, M. BUR ouvre la séance du Conseil à 17h10.

Il introduit M. BEMER, directeur de l'IRA de Metz qui représente Mme COLIN, directrice générale de l'administration et de la fonction publique et le remercie pour sa présence.

Il accueille également Mme ZIELINSKI qui siège pour la première fois en qualité de représentante de l'Eurométropole de Strasbourg. Madame ZIELINSKI le remercie et fait part de sa satisfaction à siéger dans cette enceinte car elle est elle-même diplômée du Master 2 de Science politique « Santé, Environnement, Politique », promotion 2019.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022

Sous réserve de la correction de quelques coquilles, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est approuvé avec 31 voix pour moins une abstention.

2. Informations du Directeur

M. HEURTIN débute son point d'information en évoquant les actualités relatives à la **politique sociale**.

Le dispositif de soutien des étudiants a été enrichi avec l'acquisition d'un parc informatique de huit ordinateurs portables dédiés au prêt aux étudiants. Le prêt est consenti pour une durée d'un mois, renouvelable le cas échéant.

Il annonce par ailleurs le lancement le 10 février de la campagne d'attribution des bourses de mobilité à l'international pour les étudiants du diplôme dans le cadre de leur troisième année. Les étudiants disposeront d'un mois pour constituer leur dossier. La commission se réunira à la mi-avril.

Il rappelle par ailleurs que l'enquête relative aux conditions de vie des étudiants se poursuit. La phase de recueil des données s'achève prochainement pour laisser place à la phase de traitement. Une restitution est programmée lors de la séance du conseil du 13 juin. Il remercie M. TORREIRO qui porte ce projet assisté de deux doctorants du laboratoire SAGE, MM LESUISSE et LEPAUX, ainsi que les personnels administratifs et techniques mobilisés pour les assister.

Mme POIROT souhaite avoir si les résultats de cette enquête seront consultables par les étudiants. Elle cite l'exemple d'une enquête menée par la bibliothèque dont les résultats ont été affichés, à la plus grande satisfaction des étudiants.

M. HEURTIN rappelle que la finalité de ce travail consiste non seulement en une aide à la décision qui a vocation à faire évoluer les dispositifs d'aide aux étudiants pilotés par Sciences Po Strasbourg, mais aussi en un instrument de réflexion pour la communauté étudiante et les enseignants-chercheurs. Les résultats seront rendus publics via l'intranet, après la présentation aux administrateurs.

M. HEURTIN poursuit avec un point consacré aux **ressources humaines**.

Concernant les trois postes d'enseignants-chercheurs ouverts au concours (deux MCF en histoire et en science politique et un PU en économie), les comités de sélections ont été constitués et leur validation est cours d'instruction par les instances de l'Université de Strasbourg.

Il annonce que l'équipe administrative est dorénavant au complet, suite au recrutement de trois gestionnaires de scolarité et d'un gestionnaire des ressources humaines supplémentaire. Il remercie l'encadrement du service des études, Mme DAVID et les gestionnaires de scolarité, Mmes BRUGGER et KOEHL d'avoir assuré, en plus de leurs missions, l'intérim des formations concernées par les vacances de postes.

M. HEURTIN enchaîne avec le calendrier particulièrement dense des **évènements** qui ont marqué ce début d'année civile.

Le 18 janvier s'est déroulée la première édition du Follow Up Sakharov Sciences Po Strasbourg (FUSSS). L'objectif de ce projet piloté par M. VAHLAS appuyé d'un groupe d'étudiants du master Etudes Européennes et Internationales est de valoriser les lauréats du prix Sakharov et leur permettre de partager au plus grand nombre leur expérience, notamment par des conférences et des rencontres. Pour cette première édition, c'est la lauréate 2016 du prix, Mme Bashar LAMIYA AJI, qui a été invitée pour évoquer son tragique parcours de vie et les exactions commises par Daech, en Irak, à l'encontre des femmes et du peuple Yézidi. M. HEURTIN souligne le caractère fort et poignant de son témoignage et salue l'implication de M. VAHLAS et des étudiants en charge du projet qui ont émis neuf recommandations à l'attention de gouvernements et d'ONG.

Le 20 janvier a vu l'inauguration du nouveau Centre d'Excellence franco-allemand Jean-Monnet porté par Mme WASSENBERG et Mme BERROD. A cette occasion une table ronde a été organisée autour du thème « 60 ans après le traité de l'Elysée, le couple franco-allemand est-il en panne ? ».

Ce même jour, les étudiants du premier cycle ont pu échanger avec M. Clément BEAUNE, Ministre Délégué auprès du ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, sur le sujet "Quelle Europe des transports pour la transition écologique?".

Le 21 janvier s'est déroulée la première édition du nouveau format de la journée des carrières qui a offert l'opportunité aux étudiants de dialoguer avec plus d'une trentaine d'alumni autour de plusieurs tables rondes consacrées aux métiers des relations internationales, de l'Europe, du management et de l'économie, du service public, de la défense et de la sécurité.

Le 24 janvier les étudiants du second cycle ont pu assister à la conférence inaugurale du second semestre. M. DROIT a ainsi organisé un dialogue entre un spécialiste de l'histoire politique française, M. WINOCK, professeur émérite à Science Po Paris et M. MAULIN, Professeur de droit public, sur une thématique d'actualité: "Gouverner la France".

Le 4 février, Sciences Po Strasbourg a renoué avec sa première cérémonie de remise des diplômes post-pandémie. Cette cérémonie a permis de mettre à l'honneur les trois promotions 2015-2020 (George Orwell), 2016-2021 (André Malraux) et 2017-2022 (Simone Veil) et a réuni près de 1 600 participants. Cet évènement a été particulièrement intense et fort du fait de la présence et du discours de l'Ambassadeur M. Boris TARASYUK, représentant permanent de l'Ukraine auprès du Conseil de l'Europe. Les jeunes diplômés se sont vus proposer un gala par le BDE pour clôturer cette journée festive.

Du 6 au 10 février s'est déroulée la trentième édition de la Semaine européenne. Cet évènement, piloté par M. DROIT et organisé par les associations Sciences Po Forum et le Bureau des élèves, s'adresse aux étudiants de deuxième année et aux étudiants internationaux de Sciences Po Strasbourg. Cette année cinq conférences ont été organisées autour d'un thème commun : "L'Europe face aux nouveaux désordres du monde". Sciences Po Strasbourg et le Parlement européen se sont associés pour permettre aux étudiants de tenir les commissions au sein du bâtiment Louise Weiss tous les après-midi de cette semaine. M. HEURTIN souligne que cette édition a également inauguré un partenariat avec la branche « collèges » du programme de démocratisation PEI porté par M. CHEVALIER. Dans ce cadre, des élèves de trois collèges partenaires ont pu s'associer aux séances des commissions et bénéficier d'une visite du Parlement.

M. HEURTIN souligne qu'il conviendra de réfléchir à enrichir encore le format pour la prochaine édition, en associant un plus grand nombre de collègues enseignants-chercheurs spécialistes des questions européennes.

Concernant le **bâtiment**, M. HEURTIN informe les administrateurs que les travaux de reprise de façade sont retardés. Les essais « feu » réalisés sur les différents éléments qui composent la façade ne sont pas concluants. De nouvelles études sont en cours pour apporter les modifications nécessaires.

Il annonce également que l'ensemble des personnels ont basculé vers un système de softphonie le 23/1, afin de faciliter les contacts téléphoniques dans un environnement de travail de plus en plus mobile notamment du fait de l'extension du télétravail.

M.HEURTIN conclut son point d'information en évoquant **l'épisode de l'annulation, le 26 janvier, d'une conférence-débat, interne à l'école, autour de la thématique de la géopolitique de l'énergie**, avec Thierry Pflimlin, alumni de Sciences Po Strasbourg, exerçant les fonctions de directeur Marketing et Services de TotalEnergies. Au regard de l'impossibilité de garantir un déroulement serein de ce débat, Thierry Pflimlin a préféré annuler cette conférence, en accord avec la direction de Sciences Po Strasbourg.

La direction de Sciences Po Strasbourg déplore que ce débat contradictoire n'ait pu avoir lieu.

Cette situation inédite vient bafouer les valeurs de notre école qui sont celles de la libre confrontation des points de vue, du débat républicain et de la culture académique. M. HEURTIN souligne que cet évènement doit inciter à réfléchir collectivement aux conditions de réalisation d'une pédagogie intégrant les enjeux sociaux, politiques et environnementaux de notre temps. A cet effet, un débat interne à l'école, a été ouvert entre les étudiants et le corps enseignant.

M.BUR remercie M. HEURTIN pour ce point d'information et félicite le corps enseignant et les personnels administratifs pour la richesse et la densité de l'activité qui vient d'être détaillée. Il salue le travail accompli pour organiser la cérémonie de remise des diplômes dans un format hors norme. Enfin, il soutient la proposition faite par la direction de mener un travail pour garantir la possibilité de maintenir un débat au sein de l'institution.

Mme POIROT confirme l'ampleur du travail accompli pour organiser la cérémonie de remise des diplômes, étant elle-même sur place pour préparer le gala qui se déroulait également au Palais de la Musique et des Congrès. Elle poursuit pour souligner la richesse et l'intérêt des débats qui se sont déroulés dans le cadre de la Semaine Européenne. Elle témoigne de la satisfaction des étudiants à avoir pu travailler directement dans les locaux du Parlement Européen, ce cadre apportant sans conteste une véritable plus-value à l'évènement.

M.LEVAN et M. MAS souhaitent savoir selon quelles modalités sera organisé le débat avec les étudiants.

M.HEURTIN indique que le débat se fera en présentiel et souhaite que toutes les promotions et toutes les formations puissent être représentées. Il consistera en un dialogue libre entre le corps enseignant et les étudiants

M. LARAT soutient cette initiative, et souligne qu'il est impératif de maintenir la culture du débat en démocratie, a fortiori dans l'enceinte de l'enseignement supérieur.

Mme ZIELINSKI remercie le directeur pour son point d'information et, en tant qu'alumni de l'école, se félicite de la vivacité et de la richesse de son activité. En tant qu'adjointe à la Maire de Strasbourg en charge de la citoyenneté européenne, elle manifeste un très vif intérêt pour le débat en cours. Elle suggère que la communauté de Sciences Po se dote d'une charte d'éthique du débat. Etant par ailleurs membre du conseil d'administration de la Fondation René CASSIN, elle suggère de nouer des synergies avec cette institution afin d'enrichir la réflexion collective.

7. Accord de coopération international (annexe 1) Point avancé

Mme LEHNI expose le projet de renouvellement de l'accord qui lie Sciences Po Strasbourg avec le département d'Enseignement de l'Arabe Contemporain de l'Institut Français d'Egypte. Cet accord ne consiste pas en accord d'échange d'étudiants mais en une convention qui permet aux étudiants volontaires se former à la langue arabe, à un tarif préférentiel, au sein de cet institut lié au MAEE. Le nombre places ouvertes est supérieur à celui proposé dans le cadre de la mobilité au titre de la troisième année du diplôme car des places sont également proposées à des étudiants dans le cadre d'une année de césure entre la quatrième et la cinquième année.

Mme ABALLEA indique que cet accord est très complémentaire de l'ouverture de la possibilité d'apprendre cette langue dans le cadre de la filière ERIG.

Le renouvellement de cet accord est approuvé à l'unanimité.

3. Nouvelle offre de formation (annexe 2) :

M.HEURTIN explique que ce point correspond à une nouvelle étape de la préparation de la nouvelle offre de formation qui sera mise en œuvre à la rentrée 2024 et au sujet de laquelle le conseil d'administration est systématiquement informé depuis le début du projet.

3.1. Bilan de l'autoévaluation par l'HCERES

M. HEURTIN présente ce point d'information relatif au retour qui a été fait par l'HCERES suite à la proposition d'architecture de la nouvelle offre de formation. Aucune réserve majeure n'a été formulée au titre des mentions portées par Sciences Po Strasbourg. Les principales recommandations portent sur une demande de renforcement des mobilités entrantes et sortantes dans certains masters, un renforcement du poids de la recherche dans les enseignements et la prise en compte de l'approche par compétences. Il convient de noter qu'il est indiqué que le diplôme de Sciences Po Strasbourg devait se doter d'un dispositif d'évaluation des enseignements.

3.2. Présentation des fiches-projets de l'offre de formation 2024/28

M.HEURTIN poursuit en indiquant que ces recommandations ont ainsi été intégrées dans l'étape suivante qui a consisté en l'élaboration de fiches-projets présentées en annexe 2 et soumises à l'avis des administrateurs.

Les fiches projets annexées à ce point sont présentées par mention. Le diplôme d'établissement, relevant d'une fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) spécifique, a fait l'objet d'une fiche unique pour les cinq années et les cinq filières. La composition de ces documents doit répondre à deux principaux objectifs. Le premier est d'exposer les principales évolutions des formations depuis la dernière accréditation et la seconde, de répondre aux recommandations de l'HCERES.

M. HEURTIN poursuit en indiquant que cette étape correspond à la moité de la procédure, il convient dorénavant de s'atteler au détail des maquettes de formation afin de s'assurer de la soutenabilité de la nouvelle offre. Nous sommes à ce jour dans l'attente du déploiement, par l'université de Strasbourg, de l'outil qui permettra de faire ce travail.

Il est également attendu des équipes pédagogiques qu'elles élaborent les maquettes en cohérence avec les objectifs en terme de compétences détaillées dans les fiches issues du Répertoire national des certifications professionnelles, en vue de garantir une adéquation de la formation avec les attendus du marché du travail. A ce titre, il convient de compléter une matrice proposée par les services de l'Université, qui permet de croiser le contenu des maquettes de formation avec les compétences visées. M.HEURTIN souligne que le travail à réaliser est colossal et qu'il suppose une importante mobilisation. M.HEURTIN poursuit en indiquant que le déploiement de cette nouvelle offre de formation est également l'occasion de réfléchir à une évolution de l'organisation de l'équipe administrative et pédagogique. Il s'agit de clarifier et d'expliciter les missions de chacun et s'assurer d'une meilleure coordination. A cette occasion, il sera également nécessaire de réfléchir à la manière de fluidifier l'intégration dans les missions des responsables pédagogiques, des nouveaux dossiers tels que la prise en compte du suivi social des étudiants, le suivi des césures, des contrats pédagogiques. Enfin, il conviendra également d'organiser le déploiement au niveau du second cycle du diplôme de portefeuille d'expériences et de compétences afin d'accompagner, de la première à la dernière année, les étudiants dans la construction de leur projet professionnel.

M.BUR remercie M. HEURTIN pour la présentation de point d'étape et ouvre la discussion avec les administrateurs.

Mme ABALLEA s'interroge sur l'articulation de la transition entre l'ancienne et la nouvelle offre pour les étudiants qui passeront de la quatrième à la cinquième année à la rentrée 2024.

M.MONIER confirme qu'il s'agira de trouver des modalités transitoires pour éviter, soit des lacunes, soit des redites dans le cursus de second cycle entre les années 23/24 et 24/25.

M.LARAT s'interroge sur l'impact en terme d'effectifs de l'ouverture de deux parcours de masters supplémentaires.

M.HEURTIN répond que la réflexion est en cours. Toutefois, la tendance serait de réguler les effectifs via le concours d'entrée en quatrième année, tout en conservant une entrée directe en deuxième année de master, dans le cadre de contrainte des capacités physiques du bâtiment. Les effectifs du premier cycle seront maintenus à leur niveau actuel.

Mme LOZAC'H complète en indiquant que l'enjeu de l'ouverture d'un parcours supplémentaire dans la mention « Etudes européennes » n'est pas d'accueillir plus d'étudiants extérieurs – même si ce principe est très enrichissant pour les promotions – mais plutôt de mieux répartir les effectifs existants entre les parcours. L'un d'entre eux était plus attractif et accueillait un nombre d'étudiants trop important pour garantir à terme la qualité de la formation. Par ailleurs, la scission de ce parcours permet également d'affiner l'adéquation de la formation au marché de l'emploi.

M. BUR met au vote les fiches-projets de l'offre de formation 2024/28 qui sont approuvées à l'unanimité.

4. Dispositif d'égalité des chances (annexes 3 et 4)

4.1. Bilan 2022 et perspectives 2023 du Programme d'Etudes Intégrées

M. BUR donne la parole à Mme DELANNAY qui rapporte ce point illustré par le support joint en annexe 3.

Le programme d'Etudes Intégrées (PEI) de Sciences Po Strasbourg a pour ambition de proposer un dispositif permettant de révéler et d'accompagner les ambitions des élèves marqués par des inégalités sociales, culturelles et/ou territoriales. Il s'adresse tous les ans à près de 280 élèves inscrits dans 34 lycées, dont un professionnel et 14 collèges répartis sur neuf des dix départements du territoire de la Région Grand-Est.

Il se décline sur cinq niveaux, du collège (4^{ème} et 3^{ème}) au lycée (classes de première, terminale générale et voie professionnelle).

Le dispositif au niveau des collèges est piloté par M. CHEVALIER.

Le programme au niveau de la classe de 4^{ème} cible à ce stade un établissement rural isolé pilote et propose aux élèves un travail sur les inégalités entre hommes et femmes depuis l'enseignement jusque sur le marché du travail. Une immersion dans l'enseignement supérieur leur est également offerte via une visite du site et des institutions européennes. Ce programme est encadré par des étudiants tuteurs de Sciences Po.

Les élèves bénéficiant du dispositif consacré à la classe de 3^{ème} travaillent quant à eux, sur un mémoire consacré à une thématique européenne, accompagnés par des étudiants de l'association AlterBureau. Ce travail fait l'objet d'une restitution scénarisée qui s'est déroulée cette année, dans l'hémicycle de l'hôtel de Région. L'équipe victorieuse gagne un voyage à Paris. Ces élèves sont également associés aux événements européens organisés par Sciences Po, à savoir, la Semaine Européenne et la Nuit de l'Europe. Mme DELANNAY remercie à ce titre M. DROIT qui a permis l'ouverture de ces événements à ce nouveau public. Ces élèves bénéficient par ailleurs d'un soutien dans la recherche de leur stage de découverte de troisième. Certaines places leurs sont réservées dans le cadre de partenariats avec le Tribunal administratif de Strasbourg et le Crédit Mutuel.

Le programme PEI se décline également auprès d'élèves de onze classes de première qui se voient proposer une immersion dans deux univers professionnels: la diplomatie et le journalisme. Le premier projet consiste en l'organisation, avec la participation de l'association Stras'Diplomacy, d'un jeu de négociation diplomatique en anglais sur le modèle des négociations à l'ONU : Model United Nations (MUN). Le second volet propose une découverte du journalisme par le biais de rencontres de professionnels et de visites de locaux (DNA, ARTE...).

Mme DELANNAY poursuit en exposant le contenu du programme consacré aux élèves de classes de terminale.

Cette année est marquée par le lancement d'un nouveau partenariat avec le lycée hôtelier Alexandre Dumas d'Illkirch-Graffenstaden. Il consiste en un échange de compétences entre les étudiants de Sciences Po Strasbourg et les élèves de terminale professionnelle du lycée hôtelier. Ainsi, fin janvier, plusieurs étudiants de Sciences Po Strasbourg ont joué les apprentis cuisiniers aux côtés d'élèves du bac pro cuisine. Ces étudiants se retrouveront au Cardo pour préparer leur épreuve de présentation du chef d'œuvre de leur baccalauréat, grâce aux étudiants de l'association École des Jeunes Orateurs de Sciences Po Strasbourg qui les formeront à la prise de parole en public.

Enfin, Mme DELANNAY détaille le contenu du vaisseau amiral du programme PEI Terminale. Les 130 bénéficiaires de ce dispositif, issus de 34 établissements se voient proposer un programme visant à faciliter l'orientation et l'insertion dans

l'enseignement supérieur, en levant les freins pour permettre une transition post-bac plus sereine. Ceux qui le souhaitent peuvent par ailleurs accéder à une préparation gratuite au concours d'entrée des Sciences Po.

Plusieurs leviers sont actionnés à ces fins : une plateforme en ligne, des ateliers au lycée, trois semaines d'immersion à Sciences Po Strasbourg pendant les vacances de Pâques, de la Toussaint, et de février. Durant ces stages, ils peuvent ainsi se familiariser à l'environnement et aux méthodes de l'enseignement supérieur. Des cours et conférences de méthode sont assurés par le corps enseignant de Science Po et par des professeurs invités. Un concours blanc est proposé à ceux qui souhaitent d'intégrer Sciences Po. Ce stage est également le cadre d'une ouverture culturelle (visite des institutions européennes, représentation à l'Opéra du Rhin, rallye de découverte de la ville, sorties au musée). Et enfin, une rencontre animée par les professionnels du CROUS permet également de fournir des conseils pratiques aux futurs étudiants en terme de logement, de bourses, et de transport. En parallèle, chaque lycéen est mis en lien avec un étudiant tuteur de Sciences Po auprès duquel il pourra trouver des conseils, un soutien moral et des explications sur la vie étudiante à Strasbourg. Près de 50% des lycéens sont internes durant ces stages, grâce au partenariat avec le lycée Jean Monnet qui met gracieusement à disposition son internat.

Mme DELANNAY explique que dans le cadre de PEI se nouent également de riches collaborations entre les équipes pédagogiques de tous les établissements et celle de Sciences Po. Ainsi une visite de chaque établissement est assurée pour des réunions d'information. Par ailleurs des séminaires pédagogiques (impact des confinements et des réformes des épreuves du bac par ex.) et trois comités de pilotage sont également proposés.

Mme DELANNAY complète son propos en exposant le profil de ces élèves : 72% de filles et 28% garçons, 45% sont boursiers de l'enseignement secondaire et 90% sont éligibles à la bourse de l'enseignement secondaire. Mme DELANNAY avance comme explication au déséquilibre entre genres, au fait que les filles seraient peut-être plus enclines à sacrifier leurs congés que les garçons. En tout état de cause, ce déséquilibre n'est pas organisé, comme en témoigne l'équilibre du nombre de places offertes en internat entre filles et garçons.

En terme de résultats aux concours d'entrée des Sciences Po, le programme permet à 20% des candidats au concours du programme d'intégrer un Sciences Po, contre une moyenne de 10% pour l'ensemble des candidats (sachant que les candidats à BAC +0 réussissent moins bien que les candidats à BAC+1).

Mme DELANNAY poursuit en expliquant que le programme se poursuit au-delà de la réussite au concours puisqu'est assuré un suivi individualisé des élèves issus de PEI qui intègrent Sciences Po Strasbourg. Par ailleurs, depuis l'an dernier, des Stammtisch PEI sont organisés.

Elle conclut son intervention en remerciant l'ensemble des acteurs qui se mobilisent autour de ce programme :

- l'INSP pour avoir accepté d'accueillir le stage de février de cette année. En effet, le Cardo sera maintenu fermé pendant la semaine de congés afin de répondre aux préconisations du plan de sobriété énergétique de l'Université de Strasbourg
- les 506 personnes associées à ce projet. Le programme a en effet été audité par Les cordées de la réussite en novembre et dans ce cadre, il a été demandé de lister l'ensemble des personnes prenant une part active dans le programme.
- Les partenaires acceptant d'accueillir en stage des élèves de 3ème: le Crédit Mutuel, le TA de Strasbourg
- Les associations étudiantes
- Les 246 tuteurs étudiants de Sciences Po qui accompagnent les élèves du programme
- Et l'ensemble des personnels enseignants, administratifs et services civiques qui sacrifient leurs vacances pour accueillir, encadrer et enseigner aux élèves de terminal durant les trois semaines de regroupement et qui s'investissent dans le suivi financier du programme dont les 160 000€ sont couverts par des subventions.

M. BUR remercie Mme DELANNAY pour sa présentation et se déclare admiratif de l'ampleur et la qualité de programme. Il salue le dynamisme et l'investissement de toute l'équipe.

M. HEURTIN confirme que ce programme est une fierté pour l'école.

Mme POIROT évoque la participation des collégiens aux animations de la Semaine Européenne et indique avoir été impressionnée par la maîtrise de l'anglais dont les élèves faisaient déjà preuve.

M. LEVAN souhaite savoir s'il faut être passé par le programme pour être tuteur.

Mme DELANNAY confirme qu'il n'est pas nécessaire d'avoir bénéficié du programme pour s'engager. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

4.1. Avenant financier 2022/2023 relatif à la convention avec l'association Stras'Diplomacy

Cette convention prévoit l'animation par les membres de l'association d'une simulation en anglais des Nations unies qui a pour but de former les participants aux négociations internationales. En contrepartie, Sciences Po Strasbourg verse à l'association la somme de 100 € par tuteur. Cette année, 29 tuteurs se sont investis au profit des bénéficiaires de PEI, le montant versé au profit de l'association sera donc de 2 900€.

L'avenant financier 2022/2023 relatif à la convention avec l'association Stras'Diplomacy est approuvé avec 31 voix pour et une abstention.

4.2 Convention 2022/2023 avec l'association Alter Bureau

Mme HMAE présente la convention de coopération entre l'association Alter'Bureau et le programme d'égalité des chances PEI. L'accord existe depuis 2017. Cette convention prévoit l'animation par les membres de l'association du programme destiné aux élèves de 3ème issus d'une dizaine de collèges alsaciens. En contrepartie, Sciences Po Strasbourg versera à l'association la somme de 100 € par tuteur présent le jour de la restitution orale prévue au mois de mai. Un avenant financier au titre de la campagne 2023 sera soumis aux administrateurs lors de la séance de juin 2023.

La convention 2022/2023 avec l'association Alter Bureau est approuvée avec 31 voix pour et une abstention.

4.3 Convention 2022/2023 avec l'association EJO (Ecole des Jeunes Orateurs)

Mme HMAE présente la proposition de convention de coopération entre l'association EJO et le programme PEI. Cette convention prévoit l'organisation par les membres de l'association de séances de préparation à la prise de parole en public, au bénéfice des lycéens bénéficiaires du programme.

En contrepartie, Sciences Po Strasbourg versera à l'association la somme de 250 € par niveau. Un avenant financier sera soumis aux administrateurs, afin de procéder au versement.

La convention 2022/2023 avec l'association EJO est approuvée avec 31 voix pour et une abstention.

5. Bilan 2022 du fonds d'aide d'urgence (annexe 5)

A l'appui des données détaillées en annexe 5, Mme HMAE expose le bilan de l'utilisation du Fonds d'Aide d'Urgence au cours de l'exercice 2022. Elle expose également les éléments relatifs aux réflexions menées par la direction et lors de la précédente commission paritaire destinée à permettre à ce dispositif de mieux rencontrer son public. Il est notamment prévu de remplacer la dénomination « urgence » par « exceptionnel » et de renforcer et modifier la communication.

6. Concours 2023 en première année : modalités d'admission sur titre (annexe 6)

M. MONIER expose, sur la base de l'exposé des motifs présenté en annexe 6, les modalités et la procédure de candidature à une admission sur titre pour la session 2023. 10 à 18 places sont ouvertes au titre de cette admission, pour une moyenne de 400 candidats.

MM LARAT et BEMER pointent une fragilité juridique dans la procédure résultant du seul contact téléphonique prévu pour informer les candidats reçus.

Après échanges, il est proposé d'insérer dans le règlement le principe de doubler les informations communiquées par téléphone d'une trace écrite par e-mail.

Sous réserve de cette modification, les membres du conseil d'administration se prononcent à l'unanimité en faveur des modalités d'admission sur titre dans le cadre de l'édition 2023 du concours d'entrée en première année.

8.Divers

M. LEVAN annonce que suite aux élections au sein des conseils centraux de l'Université de Strasbourg, Sciences de Po Strasbourg est représenté au sein des collèges des usagers du CA et de la CFVU par deux étudiantes issues des listes « Pour une Alternative Solidaire ».

Mme POIROT alerte sur la nécessité de communiquer rapidement les dates des examens terminaux du second semestre afin de permettre aux étudiants d'avancer dans leurs recherches de stage ou d'emploi saisonnier.

M. MONIER indique que les précisions attendues ont été mises à disposition dans la rubrique « stage » de l'intranet.

Mme HMAE complète en indiquant que les étudiants qui prendront des responsabilités au sein des bureaux 23/24 des associations étudiantes devront se rendre disponibles du 22 au 24 mai pour assister aux formations obligatoires.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BUR remercie les administrateurs pour leur présence et clôt la séance en rappelant la date de la prochaine séance prévue le 28 mars.

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT UNIVERSITAIRE (CU/28L4/3/2018)

Entre

L'Institut Français d'Egypte / Département d'Enseignement de l'Arabe Contemporain,
1 rue Madrasset El Huquq El Frinseya – Mounira – le Caire

Représenté par son Directeur, David SADOULET
Ci-après dénommé **L'IFE / DEAC**

Et l'organisme suivant, ci-après dénommé « **le Partenaire** »

L'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg (Sciences Po Strasbourg) de l'Université de Strasbourg

Adresse : 7 rue de l'Ecarlate - CS 20024 - 67082 Strasbourg Cedex

Représenté par : Prof. Jean-Philippe HEURTIN, Directeur de Sciences Po Strasbourg

La convention signée le 23 octobre 2018 est modifiée comme suit :

ARTICLE 3 –

L'IFE/DEAC s'engage à réserver au moins 10 places pour chacune des sessions aux étudiants inscrits administrativement près du **Partenaire.**

ARTICLE 4 –

Le Partenaire devra faire parvenir à l'IFE/DEAC la liste et les dossiers des étudiants sélectionnés pour suivre les différentes sessions (annuelle, semestrielle, été) organisées par l'IFE/DEAC :

- le 25 mai date limite pour la session de juillet

- le 13 juillet date limite pour la session annuelle et semestrielle et la session de septembre.

- Lors de son inscription, l'étudiant devra fournir à l'IFE/DEAC soit une photocopie de sa carte d'étudiant en cours de validité jusqu'à la fin du stage soit un certificat de scolarité prouvant son affiliation à l'établissement partenaire pour l'année scolaire concernée.

ARTICLE 5 –

Dès l'inscription, l'étudiant devra régler directement le coût de la formation par virement bancaire à l'Agence comptable près de l'Institut Français d'Egypte, impérativement avant le démarrage de la session.

ARTICLE 6 –

le présent avenant prend effet à partir d'octobre 2023. Il est exécutoire pendant **cinq (5) ans**. La convention pourra être dénoncée par l'une des deux parties avant le 31 mai de l'année universitaire en cours pour l'année suivante. La résiliation de la présente convention ne pourra intervenir en cours d'année universitaire : toute année universitaire commencée devra être intégralement exécutée. **Elle pourra être renouvelée, sous réserve d'être à nouveau soumise aux instances compétentes de chacun des partenaires.**

Le reste des articles de la convention restent sans changement.

Le Caire le

Strasbourg, le

Pour l'IFE/DEAC
David SADOULET
Conseiller de coopération et d'action
culturelle
Directeur de l'Institut Français
d'Egypte

Pour Sciences Po Strasbourg
Prof. Jean-Philippe HEURTIN,
Directeur de Sciences Po Strasbourg

CONVENTION DE PARTENARIAT UNIVERSITAIRE

CU / 28L4 / 3 / 2018

Entre

L'Institut Français d'Égypte / Département d'Enseignement de l'Arabe Contemporain,
1 rue Madrasset El Huquq El Frinseya – Mounira – le Caire

Représenté par : M. Mohamed BOUABDALLAH

Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, Directeur de l'IFE

Ci-après dénommé **L'IFE / DEAC**

Et l'organisme suivant, ci-après dénommé « **le Partenaire** »

Nom : **INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES (SciencesPo Strasbourg)** de l'Université de
Strasbourg

Adresse : 47 Avenue de la Forêt-Noire – F- 67082 Strasbourg, France

Représenté par : M. Gabriel Eckert

Qualité : Directeur

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - La présente convention a pour objet de fixer les conditions tarifaires préférentielles accordées aux étudiants inscrits administrativement près « **du Partenaire** ».

ARTICLE 2 - Les étudiants remplissant la condition mentionnée à l'article 1, bénéficieront **du tarif « convention universitaire »** en vigueur lors de leur inscription à une des sessions organisées par **L'IFE/DEAC** pour autant que pour cette formation un tel tarif préférentiel soit appliqué. Ce tarif approuvé par l'autorité de tutelle (Ministère des affaires étrangères et européennes) est révisé annuellement.

ARTICLE 3 : **L'IFE/DEAC** s'engage à réserver au moins 3 places pour chacune de ses sessions aux étudiants inscrits administrativement près « **du Partenaire** » et dont la liste lui aura été transmise par ce dernier.

ARTICLE 4 – « **Le Partenaire** » devra faire parvenir à **L'IFE/DEAC** la liste et les dossiers des étudiants qui souhaitent suivre les différentes sessions (annuelle, semestrielle, d'été) organisées par **L'IFE/DEAC**.

- Le 30 mai, date limite, pour la session de juillet.
- Le 15 juillet, date limite, pour la session de septembre et la session annuelle.

- Lors de son inscription, l'étudiant stagiaire devra fournir à l'IFE/DEAC soit une photocopie de sa carte d'étudiant en cours de validité jusqu'à la fin du stage soit un certificat de scolarité prouvant son affiliation à l'établissement partenaire pour l'année scolaire concernée.

ARTICLE 5 – L'étudiant stagiaire devra régler directement le coût de la formation à l'Agence comptable près de l'Institut Français d'Egypte, impérativement avant le démarrage de la session.

ARTICLE 6 – La présente convention prend ainsi effet à compter du jour de sa signature par le responsable légalement habilité de chacun des établissements. Elle est exécutoire pendant **cinq (5) ans**. Elle pourra être dénoncée par l'une des deux parties avant le 31 mai de l'année universitaire en cours pour l'année suivante. La résiliation de la présente convention ne pourra intervenir en cours d'année universitaire : toute année universitaire commencée devra être intégralement exécutée. Elle pourra être renouvelée, sous réserve d'être à nouveau soumise aux instances compétentes de chacun des partenaires.

ARTICLE 7 – Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les deux parties devra faire l'objet d'un accord écrit de l'IFE/DEAC, sous forme d'avenant précisant les éléments modifiés.

Fait en 2 exemplaires, en langue française, chacune faisant également foi.

Le Caire le 07/11/2018

Strasbourg, le 23 OCT. 2018

Le Conseiller de Coopération
et d'Action Culturelle
Directeur de l'IFE

Pour SciencesPo Strasbourg,


Mohamed BOUABADALLAH



Gabriel ECKERT
Directeur


Nota : retourner deux exemplaires signés de la convention à l'IFE/DEAC

Le Caire : rue Madrasset Al Huquq El Frenseya, Mounira T (+20)2 27 91 58 00 F (+20) 2 27 95 71 48
www.institutfrancais-egypte.com

Héliopolis : 5, rue Chafik El Dib, Ard El Golf T (+20) 2 24 17 48 24 / 2 24 19 38 57 F (+20) 2 24 19 91 43
Alexandrie : 30, rue Nabi Daniel, BP 760 T (+20) 3 39 20 804 / 3 39 25 580 F (+20) 3 39 22 503

Point 3 Nouvelle offre de formation**EXPOSE DES MOTIFS :****3.1. Bilan de l'autoévaluation par l'HCERES (information)**

Les rapports de l'autoévaluation qui nous sont parvenus font apparaître un bilan plus que satisfaisant. Aucune réserve majeure n'est apparue dans les comptes rendus des mentions portées par Sciences Po Strasbourg.

Les principales recommandations à prendre en compte sont liées au renforcement des mobilités entrantes et sortantes en master, renforcement du poids de la recherche dans les enseignements et la prise en compte de l'approche par compétences.

Il faut également noter qu'il est indiqué que le diplôme de Sciences Po Strasbourg doit mettre en place une évaluation des enseignements. Il nous faudra donc, dans les années à venir, mettre en place les outils qui nous permettront de réaliser cette opération et de lui donner du sens dans les conseils de perfectionnement.

3.2. Présentation des fiches-projets de l'offre de formation 2024/28

Les fiches projets annexées à ce point sont présentées par mention, le diplôme d'établissement relevant d'une fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) spécifique il fait l'objet d'une fiche unique pour les 5 années et les 5 filières.

La composition de ces documents doit répondre à deux principaux objectifs. Le premier est d'exposer les principales évolutions des formations depuis la dernière accréditation et la seconde, de répondre aux recommandations de l'HCERES.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à se prononcer sur l'approbation des fiches projet de l'offre de formation 2024/2028.

Proposition de délibération :

Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg se prononce

Résultats du vote

Nombre de membres en exercice	
Nombre votants	
Nombre de voix pour	
Nombre de voix contre	
Nombre d'abstention	
Ne participe pas au vote	



Département d'évaluation
des formations

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT : FICHE PROJET D'UNE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE EN VUE DE L'ACCRÉDITATION

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : **Université de Strasbourg – Sciences Po Strasbourg**

Établissement(s) co-accrédité(s) :

Intitulé complet de la formation (ex. Licence Chimie, DFA Sciences médicales, DNA Art)	
Caractérisation de la formation	
Intitulé de la formation	Grade Master – Diplôme d'Institut d'Etudes Politiques RNCP34024
Type de cursus	Diplôme d'Établissement – Grade Master
Parcours (ou mentions pour les diplômes d'art et de design) <i>Préciser les intitulés des parcours (universités, écoles d'ingénieur) ou des mentions (écoles d'art et de design) de la formation</i>	Filière Droit et Politiques Publiques Filière Économie et Finance Filière Politiques et Sociétés Filière Études Européennes Filière Études des Relations Internationales et du Global
Lieu(x) de la formation (si changement par rapport au bilan)	
Évolution de la formation <i>Préciser la nature de l'évolution de la formation</i>	(2) Renouvellement avec restructuration légère : Repositionnement stratégique de la filière Droit et Politiques Publiques et développement des partenariats internationaux.
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan de la formation	
<i>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</i>	Un groupe de travail va être constitué afin de recenser les bonnes pratiques de l'évaluation des enseignements déjà déployées afin de trouver les outils les plus efficaces. Nous entendons aussi nous appuyer sur les conseils de perfectionnement pour développer cet instrument de mesure qualitative de notre formation.
Évolution du projet de la formation <i>Seules la ou les rubriques suivantes pertinentes pour la formation seront maintenues</i>	

<p>Formation en renouvellement à l'identique ou avec une légère restructuration</p> <p><i>Préciser les principales évolutions et les éléments de restructuration envisagés dans les domaines décrits dans la trame du dossier d'accréditation (DA01).</i></p>	<p>Le cursus de Sciences Po Strasbourg se déroule sur cinq ans et vaut grade de master. Il est adossé à une recherche pluridisciplinaire d'excellence développée par plusieurs laboratoires (UMR SAGE, UMR LinCS, UR LARGE) et rattachée aux disciplines fondamentales enseignées au sein du diplôme. Il se caractérise aussi par sa forte dimension internationale avec l'apprentissage de deux langues vivantes parmi Anglais, Allemand, Espagnol, Italien et Russe et une année de mobilité obligatoire à l'étranger. A partir de la 4^{ème} année les étudiants entrent dans une phase de spécialisation et de préprofessionnalisation.</p> <p>Les principales évolutions sont motivées par le souci de développer et de moderniser deux principaux axes directeurs de la vie de l'école qui sont la pédagogie et le positionnement de l'école dans son environnement local et international.</p> <p><i>L'évolution de la pédagogie</i></p> <p>Repositionnement stratégique de la filière Droit et Politiques Publiques:</p> <p>Cette évolution traduit, d'abord, la volonté de mieux articuler la formation de l'école avec le programme pédagogique des grandes écoles du service public, qui font aujourd'hui une plus large place à une approche reposant sur les politiques publiques (conception, mise en œuvre, évaluation).</p> <p>Cette évolution traduit, ensuite, la volonté de l'école de développer, dans le champ des politiques publiques, un apprentissage davantage axé sur une approche par compétences : prospection, expertise, conseil, management et pilotage, contrôle et évaluation des politiques publiques.</p> <p>Le parcours s'ouvre ainsi à une meilleure intégration, dans son parcours de professionnalisation, des débouchés alternatifs aux concours administratifs (recrutement contractuel, recrutement parapublic, recrutement privé, consulting...).</p> <p>Renforcement de la professionnalisation adossée à une recherche fondamentale de haut niveau en s'appuyant sur les dispositifs IRI et IDEX : application des méthodologies de la recherche à des pratiques professionnelles comme les rapports, les notes de synthèse, la veille informationnelle, des notes de recommandations.</p> <p><i>L'évolution du positionnement de l'École dans son environnement</i></p> <p>Actualisation et renforcement de la stratégie de développement de parcours partagés avec des universités européennes et internationales (Allemagne, Belgique, Canada, Japon, Pologne, République tchèque).</p> <p>Consolidation de la politique inclusive de l'École avec une meilleure prise en compte des besoins spécifiques du public étudiant.</p> <p>Renforcement de l'impact sociétal de l'École sur son territoire à travers une valorisation des savoirs en partenariat avec les collectivités locales, le tissu associatif, les organisations internationales et les représentations diplomatiques.</p> <p>Une meilleure prise en compte des problématiques transversales du développement durable dans le fonctionnement de l'École et les pratiques d'enseignement à l'échelle du bâtiment et de l'espace local transfrontalier (actions de prévention, de sensibilisation et de réduction de notre empreinte écologique).</p>
--	--

DA04 - DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT : FICHE PROJET D'UNE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE EN VUE DE L'ACCREDITATION

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Université de Strasbourg

Établissement(s) co-accrédité(s) :

Master Finance	
Caractérisation de la formation	
Intitulé de la formation	Mention Finance Intitulé relevant de la nomenclature nationale
Type de cursus	M
Parcours	M1 : Parcours socle Finance et Audit M2 : 3 parcours <ul style="list-style-type: none"> 1. Audit et conseil financier (ACF) 2. Finance d'entreprise et pratique des marchés financiers (FEPMF) 3. Stratégie et finance d'entreprise en Europe / Corporate strategy and finance in Europe (CSFE)
Lieu(x) de la formation	
Évolution de la formation	(2) Renouvellement avec restructuration légère : notamment, changement d'intitulés de parcours (ou mentions pour les formations du domaine de la culture), changement de contenus de formation...
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan de la formation	
<i>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</i>	Les actions suivantes sont envisagées : <ul style="list-style-type: none"> 1. Réorganiser, en M1 comme en M2, les enseignements de méthodologie, de techniques quantitatives et de recherche, ainsi que les travaux de groupe afin de renforcer la lisibilité de leur adossement à la recherche. 2. Étendre l'alternance à l'apprentissage, dans un premier temps dans le parcours FEPMF. 3. Renforcer l'information à la mobilité internationale tant en termes d'échanges universitaires (en M1) que de stages à l'étranger.

Évolution du projet de la formation

Formation en renouvellement à l'identique ou avec une légère restructuration

Préciser les principales évolutions et les éléments de restructuration envisagés dans les domaines décrits dans la trame du dossier d'accréditation (DA01).

La mention Finance forme les étudiants à un large panel de métiers de la finance. Conformément à la fiche RNCP 35913, ces métiers requièrent un ensemble de compétences dont la capacité à analyser les stratégies financières des agents économiques et à concevoir des solutions de gestion financière. Outre des connaissances approfondies des instruments financiers, des techniques d'audit et des capacités d'analyse transversale de l'environnement des entreprises, la mention Finance développe également les compétences requises en matière d'outils de mesure et de contrôle des risques ainsi que des principales règles et normes encadrant la gestion financière des entreprises.

La mention Finance repose, depuis 2018, sur un partenariat entre deux composantes de l'Université de Strasbourg : l'école de management (EM Strasbourg) et l'institut d'études politiques (Sciences Po Strasbourg). Elles mettent en commun leurs ressources, leurs compétences, ainsi que leurs liens avec les milieux économiques afin de proposer un ensemble de parcours professionnalisants. Leurs principaux débouchés sont les banques, fonds d'investissement et prestataires de services d'investissement, les cabinets d'audit et de conseil, ainsi que les services financiers des entreprises non financières, en France comme à l'international. Dans cette logique, un des parcours est intégralement assuré en anglais (et support d'un double diplôme), les autres comportant des cours fondamentaux en anglais.

Les enseignants-chercheurs formant l'équipe pédagogique de la mention Finance font pour la plupart partie du LaRGE (UR 2364). Etant l'un des principaux centres de recherche universitaire en finance en France, l'adossement académique que constitue le LaRGE assure à la mention Finance la capacité à former les étudiants à et par la recherche en lien avec de nombreuses problématiques financières.

Les légères restructurations envisagées visent à, d'une part, améliorer la lisibilité de la formation et, d'autre part, à mettre les enseignements en cohérence avec les évolutions des métiers de l'audit et de la finance. Ainsi :

1. Modification de l'intitulé du M1 socle qui devient « Finance et Audit ». Cette évolution permettra d'accroître la lisibilité du positionnement de la mention sur les métiers de la finance au sein des institutions financières (banques, fonds), des entreprises non-financières en lien notamment avec la stratégie et la gouvernance, mais également au sein des sociétés d'audit et de conseil.
2. Dans cette logique, la nouvelle accréditation acte l'intitulé de parcours « Audit et conseil financier », changement opéré en 2020 en lieu et place d'« Audit financier et opérationnel » et marquant le repositionnement du parcours sur les métiers de l'audit en lien avec les opérations financières.
3. Un renforcement, en contenu comme en visibilité, des thématiques de transition écologique et de développement durable, à travers notamment des cours dédiés aux questions de gouvernance, de certification et d'investissement, en lien avec les évolutions actuelles de l'industrie financière et de ses métiers.
4. Extension de l'alternance, restreinte actuellement aux contrats de professionnalisation, à l'apprentissage.



Département d'évaluation
des formations

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT : FICHE PROJET D'UNE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE EN VUE DE L'ACCRÉDITATION

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Université de Strasbourg

Établissement(s) co-accrédité(s) :

Master Politiques Publiques	
Caractérisation de la formation	
Intitulé de la formation	Mention Politiques Publiques Intitulé relevant de la nomenclature nationale
Type de cursus	M
Parcours (ou mentions pour les diplômés d'art et de design)	ACTION PUBLIQUE DE L'ETAT CONSEIL ET MANAGEMENT PUBLICS ACTION PUBLIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ADMINISTRATION COMPAREE ET ACTION ECONOMIQUE ADMINISTRATION COMPAREE ET GESTION PUBLIQUE
Lieu(x) de la formation	
Évolution de la formation	(3) Renouveau avec restructuration importante : notamment, modification du nombre et de l'organisation des parcours (ou mentions pour les formations du domaine de la culture) Repositionnement des parcours sur la mention Politiques Publiques et modification des intitulés de parcours
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan de la formation	
<i>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</i>	La nouvelle mention s'attachera à renforcer les mobilités entrantes et sortantes des étudiants de deux manières. En premier lieu, l'ouverture de certains parcours de M2 vers l'apprentissage permettra à la fois de renforcer les liens avec le monde socio-économique mais aussi d'attirer de nouveaux profils d'étudiants. En second lieu, un partenariat avec l'Ecole Nationale d'Administration Publique de Québec est en cours de finalisation afin de créer un double diplôme de Master de politiques publiques.

Évolution du projet de la formation

Formation en renouvellement avec une restructuration importante ou en création issue d'une restructuration

Préciser les évolutions et les améliorations par rapport à la précédente période, dans les domaines suivants (cf. DA01, trame de présentation du dossier d'accréditation) :

- cohérence et complémentarité de la formation avec les formations voisines au sein d'un cycle et entre les cycles, continuum de formation ;
- adossement de la formation à la recherche ;
- prise en compte des besoins socio-économiques du territoire dans l'identification des débouchés, de la finalité et des contenus de la formation ;
- préparation à l'insertion professionnelle ;
- organisation pédagogique des formations : démarche d'alignement pédagogique, mise en œuvre de l'approche par compétences ;
- flux attendus ;
- débouchée attendus en matière d'insertion professionnelle et de poursuites d'études.

La création de la nouvelle mention de Master « Politiques publiques » s'inscrit dans une restructuration générale des formations aux affaires publiques. Conformément à la stratégie arrêtée par l'Université de Strasbourg pour la nouvelle offre de formation, il s'agit de diversifier et d'élargir l'offre de parcours et les modalités de formation. La nouvelle mention consiste pour Sciences Po Strasbourg à intégrer ses formations de second cycle à l'action publique dans une nouvelle mention de Master plus large intitulée « Politiques publiques ». Ce choix est motivé par la volonté de Sciences Po Strasbourg d'élargir les débouchés professionnels des étudiants mais aussi de diversifier les pratiques pédagogiques et de renforcer les compétences transversales. Cette évolution traduit l'alignement de la formation de Sciences Po Strasbourg sur le programme pédagogique des grandes écoles du service public.

Le Master de Politiques publiques est complémentaire au Master d'Administration publique qui continuera à être porté à l'Université de Strasbourg par l'IPAG (Master d'Administration publique – MAP). À l'échelle de l'Université, cela permettra d'élargir les perspectives des étudiants en matière de formation et de débouchés professionnels, en constante évolution dans le domaine du secteur public.

Cette évolution vers une mention « Politiques publiques » traduit la volonté de Sciences Po Strasbourg de développer, dans le champ des affaires publiques, un apprentissage axé sur une approche par compétences : prospection, expertise, conseil, management et pilotage, conduite de projets, communication, contrôle et évaluation des politiques publiques. La mention « Politiques publiques » pourra s'appuyer sur les compétences scientifiques de l'Institut et proposera une formation de pointe fortement adossée aux développements récents de la recherche en matière de politiques publiques, sollicitant pour cela des enseignants-chercheurs titulaires de l'établissement dans des disciplines diverses (droit, économie, management, science politique).

Le Master s'ouvre ainsi, dans son parcours de professionnalisation, à une meilleure intégration des débouchés alternatifs aux concours administratifs (recrutement contractuel, recrutement parapublic, recrutement privé, consulting...), tout en garantissant aux étudiants une formation solide leur permettant d'envisager le passage des concours de catégorie A et, avec une année de préparation supplémentaire, la présentation des grands concours de la haute fonction publique (catégorie A+). Le Master s'appuie sur la filière « Droit et politiques publiques » en 4^{ème} année du diplôme de Sciences Po Strasbourg. Cette année de M1 propose une formation pluridisciplinaire dans la continuité des trois premières années du diplôme, donnant le socle de connaissances nécessaires à une spécialisation dans le domaine des politiques publiques. Le Master propose ensuite, au niveau du M2, des parcours spécifiques couvrant une grande partie des problématiques modernes de l'action publique : un parcours « Action publique de l'Etat » dédié aux métiers de l'administration publique centrale et hospitalière (25 étudiants attendus), un parcours « Action publique des collectivités territoriales » orienté sur l'action publique territoriale (25 étudiants attendus).

	<p>attendus), et le parcours « Conseil et management publics », en partenariat avec l'EM Strasbourg, focalisé sur les activités d'expertise et de conseil pour les acteurs privés en lien avec le secteur public (25 étudiants attendus). Par ailleurs, les liens forts avec l'Institut National du Service Public (INSP) permettent de nourrir la réflexion sur l'évolution des politiques publiques, avec les deux parcours ACAE (Administration comparée et action économique, environ 20 étudiants par promotion) et ACGP (Administration comparée et gestion publique, environ 20 étudiants par promotion) qui constituent des formations professionnelles de pointe pour des élèves fonctionnaires étrangers suivant les cycles internationaux de formation de l'INSP.</p>
--	--



Département d'évaluation
des formations

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT : FICHE PROJET D'UNE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE EN VUE DE L'ACCRÉDITATION

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023

VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Université de Strasbourg

Établissement(s) co-accrédité(s) :

Master Mention Études Européennes et internationales	
Caractérisation de la formation	
Intitulé de la formation	Mention Études Européennes et Internationales Intitulé relevant de la nomenclature nationale
Type de cursus	Diplôme national de Master
Parcours	Gouvernances et Politique européenne GPE Politiques européennes sociales et environnementales PESE Affaires européennes/Europa-Studien A2ES Sécurité de l'Europe, stabilisation et intervention internationale (Security of Europe, stabilisation and international intervention) SESII
Lieu(x) de la formation	
Évolution de la formation Préciser la nature de l'évolution de la formation	Renouvellement avec restructuration importante : Scission d'un parcours en deux parcours thématiques : -« Gouvernances et Politique européenne » (GPE) -« Politiques européennes sociales et environnementales » (PESE)
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan de la formation	
Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre	Développer l'approche par compétences : L'acquisition des compétences visées par la formation sera assurée par la diversité des pédagogies et modalités d'évaluations : projets de groupes, présentations orales en français et en langues étrangères, rédaction de notes de synthèses, mises en situations professionnelles, etc. Par ailleurs, les macro et micro-compétences cibles seront valorisées dans la présentation de chaque Unité d'Enseignement.

Évolution du projet de la formation

Formation en renouvellement avec une restructuration importante ou en création issue d'une restructuration

Préciser les évolutions et les améliorations par rapport à la précédente période, dans les domaines suivants (cf. DA01, trame de présentation du dossier d'accréditation) :

- cohérence et complémentarité de la formation avec les formations voisines au sein d'un cycle et entre les cycles, continuum de formation ;
- adossement de la formation à la recherche ;
- prise en compte des besoins socio-économiques du territoire dans l'identification des débouchés, de la finalité et des contenus de la formation ;
- préparation à l'insertion professionnelle ;
- organisation pédagogique des formations : démarche d'alignement pédagogique, mise en œuvre de l'approche par compétences ;
- flux attendus ;
- débouchée attendus en matière d'insertion professionnelle et de poursuites d'études.

Évolutions par rapport à la précédente période :

La mention aura 4 parcours au lieu de 3 : le parcours PEAP (Politique européenne et affaires publiques), faisant l'objet d'une forte demande, est scindé en deux parcours spécialisés (« Gouvernances et Politique européenne » et « Politiques européennes sociales et environnementales »). Le parcours Politique européenne et franco-germanique est renommé Affaires publiques/ *Europa-Studien*.

Cohérence et complémentarité :

L'ensemble des parcours de la mention reste fortement articulé autour des politiques et des affaires publiques européennes, l'essentiel du volume horaire restant transversal aux 4 parcours de la mention. Chaque parcours propose par ailleurs des UE spécifiques.

Les parcours de la mention qui est la seule à former aux métiers de l'Europe, touchent des secteurs professionnels en expansion au niveau européen (sécurité, Environnement, Affaires sociales, Gouvernances et Etat de droit), le parcours A2ES continuant à se distinguer par l'affirmation de son orientation franco-allemande.

Adossement de la formation à la recherche

Les parcours s'adossent à l'unité de recherche SAGE (UMR 7363) et sont associés à l'Institut thématique interdisciplinaire MAKERS (SAGE, BETA, DRES) et au GIS Eurolab – qui ont placé les thématiques européennes au centre de leurs agendas de recherche.

Prise en compte des besoins socio-économiques du territoire

Les parcours, y compris ceux issus de la scission de PEAP (PESE et GPE), continuent à cibler les marchés de l'emploi locaux, nationaux et internationaux. Ils répondent aux besoins locaux dans un territoire frontalier et hébergeant des institutions européennes.

Une projet pédagogique spécifique (les « groupes de travail ») mobilise un ensemble de partenariats renforcés avec les acteurs territoriaux pour former les étudiants à la recherche-expertise et étendre activement leurs réseaux professionnalisants.

La mention développe des enseignements transversaux permettant d'ajuster les compétences à différents types d'organisations (politique locale, cabinet d'affaires publiques, organisations non gouvernementales, médias, groupes industriels et commerciaux).

L'équipe pédagogique s'appuie sur des enquêtes régulières de professionnalisation des Anciens pour affiner sa stratégie et intégrer l'évolution des besoins socio-économiques multi-scalaires européens.

Préparation à l'insertion professionnelle

Outre les « groupes de travail », la mention organise des ateliers qui accompagnent les étudiants pour répondre à des opportunités professionnelles (identification des besoins, mise en place de stratégies d'approche, mise en réseau, recherche de stages). Elle est appuyée par l'expertise d'un Maître de conférences associé dédié à cette activité, ainsi que par le riche réseau d'Anciens.

La spécialisation est complétée par la réalisation d'un stage de longue durée (3 à 6 mois) et/ou d'un mémoire de recherche.

Organisation pédagogique des formations : démarche d'alignement pédagogique, mise en œuvre de l'approche par compétences

La mention EEI organise ses enseignements et ses évaluations autour de compétences visées par la mention. La formation amène les étudiants à mobiliser des savoirs avancés dans des contextes professionnels spécifiques, requérant, selon le cas, des compétences académiques et techniques.

	<p>L'acquisition des compétences est assurée par la réalisation de projets pédagogiques constituant autant d'occasions d'apprentissage ciblés et complémentaires : <i>position papers</i>, <i>serious games</i>, travaux collaboratifs, organisation d'événements professionnels, d'expositions, présentations orales, exercices de mise en situation, organisation de voyages d'étude à Bruxelles et au Luxembourg...</p> <p>Flux attendus 20 étudiant.e.s par parcours soit 80 au total dans la mention, notamment issus du diplôme de Sciences-Po et des partenariats internationaux spécifiques à la mention.</p> <p>Débouchés attendus : Métiers de l'Europe au local, au national, dans le transfrontalier et à l'international, avec une volonté de faciliter l'accès aux secteurs de la gouvernance, de l'environnement, des droits humains et sociaux et de la sécurité.</p>
--	---

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT : FICHE PROJET D'UNE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE EN VUE DE L'ACCRÉDITATION

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023

VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation : Université de Strasbourg,

Mention Science politique	
Caractérisation de la formation	
Intitulé de la formation	Mention Science politique (nomenclature nationale)
Type de cursus	Master
Parcours	Master 1 parcours Science politique Master 2 parcours Communication politique et institutionnelle Master 2 parcours Politique et gestion de la culture Master 2 parcours Savoirs sur l'écologie, le vivant et les sociétés Master 2 parcours Santé, environnement, politique Master 2 parcours Sciences sociales du politique
Lieu(x) de la formation <i>(si changement par rapport au bilan)</i>	
Évolution de la formation	(3) Renouvellement avec restructuration importante - Création d'un parcours supplémentaire
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan de la formation	
<i>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</i>	La seule recommandation formulée invite à « Encourager les mobilités sortantes des étudiants et des élèves ». 1) les étudiant.es ont pour une large part réalisés leur mobilité avant l'entrée en M1 ou 4A (3A obligatoire à l'étranger, fréquents séjours à l'étranger avant l'entrée en M1) ; 2) la mobilité à l'étranger n'est souhaitable ni en M1 ni en 4A qui sont des années de socle de formation ; 3) pour les mêmes raisons, elle n'est pas cohérente en S3 (premier semestre de M2) ; 4) elle est réalisée dans certains cas en S4 à l'occasion de stages ou séjours de recherche à l'étranger, ce qui est encouragé notamment en CPI et PGC ; enfin, 5) les étudiant.es qui le souhaitent peuvent partir à l'étranger lors d'une année de césure entre le M1 et les M2 et entre le 4A et le M2

Évolution du projet de la formation

Formation en renouvellement avec une restructuration importante ou en création issue d'une restructuration

Préciser les évolutions et les améliorations par rapport à la précédente période, dans les domaines suivants (cf. DA01, trame de présentation du dossier d'accréditation) :

- cohérence et complémentarité de la formation avec les formations voisines au sein d'un cycle et entre les cycles, continuum de formation ;
- adossement de la formation à la recherche ;
- prise en compte des besoins socio-économiques du territoire dans l'identification des débouchés, de la finalité et des contenus de la formation ;
- préparation à l'insertion professionnelle ;
- organisation pédagogique des formations : démarche d'alignement pédagogique, mise en œuvre de l'approche par compétences ;
- flux attendus ;
- débouchés attendus en matière d'insertion professionnelle et de poursuites d'études.

La structure d'ensemble est maintenue, avec des aménagements mineurs propres à chaque parcours, qui présentent améliorations de l'offre pédagogique telles que dégagées des conseils de perfectionnement.

Le changement majeur consiste en la création du parcours de M2 Savoirs sur l'écologie, le vivant et les sociétés consacré aux questions environnementales. Ce parcours répond à 5 principaux enjeux : 1) une forte demande des étudiants d'une formation sur les enjeux écologiques ; 2) la rareté d'une offre en sciences sociales au niveau national et l'absence de Master dédié à ces questions dans le Grand Est ; 3) une pédagogie innovante et une interdisciplinarité ambitieuse en introduisant, dans un parcours majoritairement assis sur les sciences politiques & sociales, des sciences naturelles, des sciences juridiques et des savoir-faire artistiques ; 4) une pré-formation aux métiers de demain dans l'accompagnement des transitions écologiques ; 5) Il traite d'un enjeu social, citoyen sinon humain essentiel.

Ce parcours s'inscrit donc pleinement dans l'ancrage disciplinaire de la mention, tout en offrant une ouverture innovante aux sciences expérimentales dont il est indispensable de maîtriser les rudiments tant les défis des politiques environnementales renvoient à ce type de connaissances.

Il est directement adossé à l'axe de recherche sur l'environnement du laboratoire SAGE (UMR 7363).

Son organisation se doit de combiner la spécialisation à un niveau avancé en science politique avec l'ouverture à de nouveaux savoirs issus d'autres domaines.

On attend environ 20 étudiant-e-s par promotion pour ce nouveau parcours, ce qui porterait à environ 150 le nombre d'étudiant-e-s de la mention par an.

Ce nouveau parcours offre des débouchés de spécialiste des questions environnementales dans les principaux métiers suivants : journaliste, responsable associatif économie sociale et solidaire, animateur de réseaux scientifiques, expert dans le secteur public ou privé, chargé d'études, responsable RSE, Analyste données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), chargé de mission collectivités locales, collaborateur d'élus.



Département d'évaluation
des formations

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT :
FICHE PROJET D'UNE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE EN VUE DE L'ACCRÉDITATION

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Établissement demandant l'accréditation :

Établissement(s) co-accrédité(s) :

Master Relations internationales	
Caractérisation de la formation	
Intitulé de la formation	Mention Relations internationales Intitulé relevant de la nomenclature nationale
Type de cursus	Master
Parcours	Master Développement et coopération internationale (DCI) Master Défense, Renseignement et sécurité internationale (DRSI) Master Frontières et diplomatie territoriale (FDT) Master Négociations et expertises internationales (NEI)
Lieu(x) de la formation	
Évolution de la formation	(3) Renouvellement avec restructuration importante Création d'un parcours supplémentaire
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan de la formation	
Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre	Pour améliorer la mobilité entrante et sortante des étudiants, la prochaine habilitation de la Mention RI vise à développer l'internationalisation de la formation par le développement d'accords de double-diplôme (notamment avec l'université Hitosubashi au Japon) et dans la mesure du possible par le recrutement via le concours externe de 4 ^e année d'étudiants internationaux.

Évolution du projet de la formation

Seules la ou les rubriques suivantes pertinentes pour la formation seront maintenues

Formation en renouvellement avec une restructuration importante ou en création issue d'une restructuration

•

L'équipe pédagogique de la mention Relations Internationales va s'appuyer en partie sur l'architecture existante mais en procédant à une restructuration du parcours FRONT et en créant un 4^e parcours dans le domaine du renseignement, de la défense et de la sécurité internationale. Articulée à une 4^e année du diplôme spécialisée en RI très attractive auprès des étudiants de Sciences Po Strasbourg (4A ERIG), cette profonde restructuration vise à s'adapter à l'augmentation croissante des effectifs de la mention portés à 80 étudiants. La création d'un 4^e parcours couplée à la restructuration du M2 FRONT va permettre de diversifier l'offre dans le champ des relations internationales, de s'adapter aux flux croissants attendus (autour de 80 étudiants soit 20 par parcours) et témoigne de notre agilité institutionnelle.

Cette nouvelle architecture, adossée à une recherche d'excellence (pratiquée au SAGE, au LinCS, au Centre d'excellence Jean Monnet) s'appuiera sur des éléments pédagogiques qui vont être améliorés. Ils tiennent compte des demandes d'évolution formulées dans le cadre des conseils de perfectionnement, parmi lesquels un **enseignement pluridisciplinaire** articulée à des exercices pratiques (veille informationnelle, gestion de projet, compliance, simulation, production de note de synthèse ou de rapports) qui vont systématiser l'approche par macro- et micro-compétences intellectuelles, techniques et humaines nécessaires à l'insertion professionnelle et une **logique de professionnalisation** renforcée par des partenariats avec des institutions publiques et des entreprises qui doit renforcer notre capacité à faciliter l'insertion professionnelle de nos étudiants dans le champ des relations internationales (domaine de l'expertise, chargé de projet au sein des organisations internationales, des collectivités territoriales ou des ONG, préparation aux carrières diplomatiques nationales ou européennes).

En s'appuyant sur un écosystème régional et national dense, la création d'un 4^e parcours au sein de la mention RI – le Master 2 DRSI- entend répondre à une double demande à la fois interne et externe :

- d'une part, celle des étudiants qui souhaitent se spécialiser dans le domaine du renseignement, de la sécurité et de la défense (entre 20 et 30% d'une promotion de 4^e année ERIG)
D'autre part, une demande croissante d'expertise dans le champ de la sécurité internationale. Depuis quelques années, les agences de renseignement, les grandes entreprises du secteur de la défense, les cabinets de conseil et de formation recrutent de nouveaux experts (analystes junior) avec des besoins qui se sont à la fois diversifiés (avec les nouvelles technologies) et complexifiés. Ces nouveaux débouchés exigent des savoir académiques solides et actualisés dans le champ des relations internationales et des savoir-faire (capacité d'analyse, capacité rédactionnelle, travail en équipe, en autonomie, gestion de projet, gestion de l'open data, analyse critique d'une crise ou d'une situation internationale en lien avec la maîtrise de deux langues étrangères)

DA04 - DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE DE L'ÉTABLISSEMENT : FICHE PROJET D'UNE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE EN VUE DE L'ACCREDITATION

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

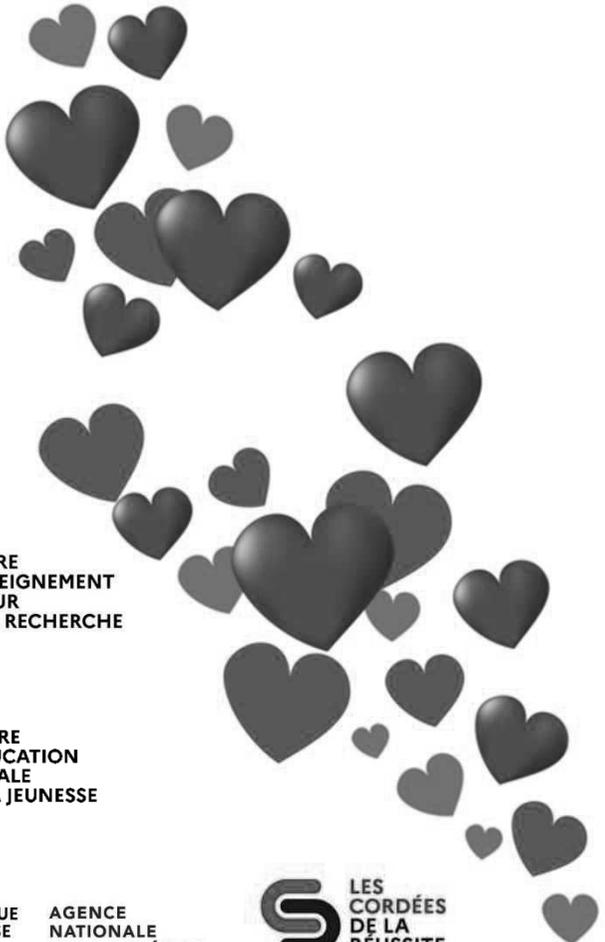
Établissement demandant l'accréditation : Université de Strasbourg

Établissement(s) co-accrédité(s) :

Licence Professionnelle Métiers des Administrations et des Collectivités Territoriales	
Caractérisation de la formation	
Intitulé de la formation	Licence Professionnelle Métiers des Administrations et des Collectivités Territoriales
Type de cursus	Licence Professionnelle validée en une année
Parcours	Parcours : Études Territoriales Appliquées
Évolution de la formation	Renouvellement avec restructuration légère : introduction d'un nouveau contenu de formation sans modification du volume horaire total.
Réponse aux recommandations du Hcéres dans l'évaluation du bilan de la formation	
<i>Actions envisagées pour chaque recommandation, modalités de mise en œuvre</i>	<p>1- Afficher clairement les objectifs de la formation : les concours administratifs en l'occurrence</p> <p>Les supports de communication dont le ROF préciseront ce point.</p> <p>2- Développer la dimension internationale de la formation</p> <p>Dans le cadre du cours de coopération transfrontalière et décentralisée une visite éducative ainsi qu'une séance de travail dans unes des instances de l'Eurodistrict Strasbourg Ortenau sera proposée aux étudiants</p> <p>3- Se rapprocher des formations constituant le vivier de recrutement</p>

	<p>La LP MACT est présentée lors des salons étudiants auxquels participe Sciences Po Strasbourg. L'offre de formation étant proposée en EAD exclusivement, le recrutement prend appui sur un vivier national (France métropolitaine et outre-mer), et concerne des étudiants titulaires de bac + 2 (BTS, BTSA, DUT, L2) ou disposant d'une VAPP. Une réflexion portant sur un rapprochement auprès des formations constituant le vivier de recrutement devrait être conduite dans les prochains temps.</p> <p>4- Renforcer l'adossement à la recherche en mobilisant davantage les enseignants-chercheurs, veiller à la conformité de la formation aux exigences de l'apprentissage</p> <p>3 enseignants-chercheurs supplémentaires vont intégrer l'équipe pédagogique dans les 3 prochaines années, ce qui déterminera une parité entre professionnels et enseignants-chercheurs.</p> <p>À ce jour aucune collectivité territoriale n'a proposé de contrat d'apprentissage d'une durée inférieure au temps de formation. Ceci étant, une réflexion portant sur l'accueil des étudiants admis en formation initiale qui souhaiteraient évoluer en contrat d'apprentissage en cours de formation sera conduite dans les prochains temps. La mise en œuvre de cet accueil réclamera des moyens supplémentaires.</p>
<p>Évolution du projet de la formation</p>	
<p>Formation en renouvellement avec une légère restructuration</p>	<p>La LP MACT est composée de 2 blocs de compétence : un bloc (1) de mise en situation professionnelle constitué du mémoire professionnel (projet tutoré) et du rapport d'apprentissage ou rapport de stage ou rapport d'activité ; un bloc (2) constitué de savoirs professionnels fondamentaux.</p> <p>L'évolution de la formation porte sur l'ajout d'un module d'enseignement au sein du bloc 2. Il s'agit de renforcer la pratique de la rédaction des actes administratifs en créant un module spécifique de 12 HTD en lien avec le cours de Droit des Collectivités Territoriales.</p>

Programme d'Etudes Intégrées		PEI	
Sciences Po Strasbourg			
École	de l'Université de Strasbourg		

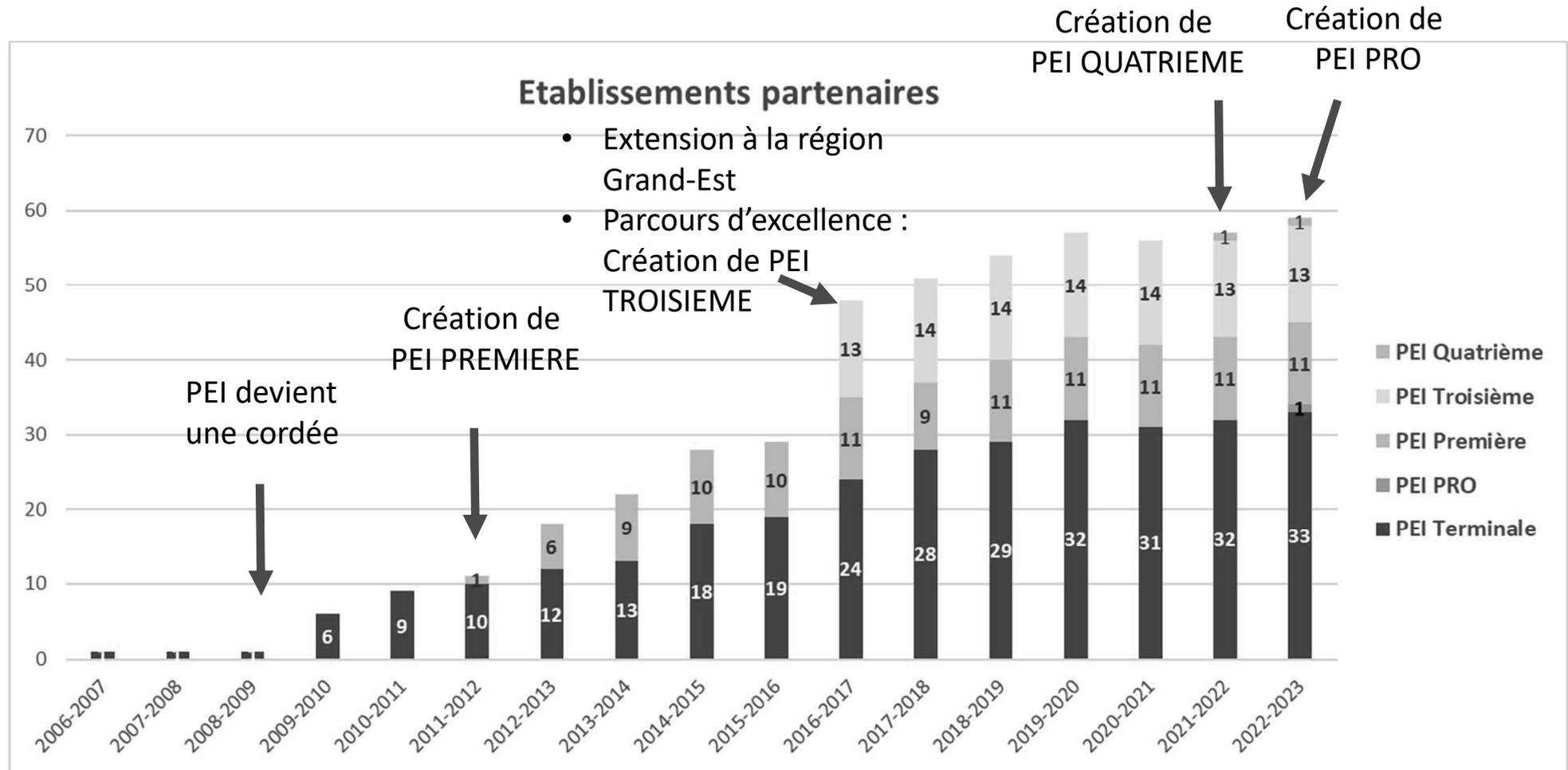


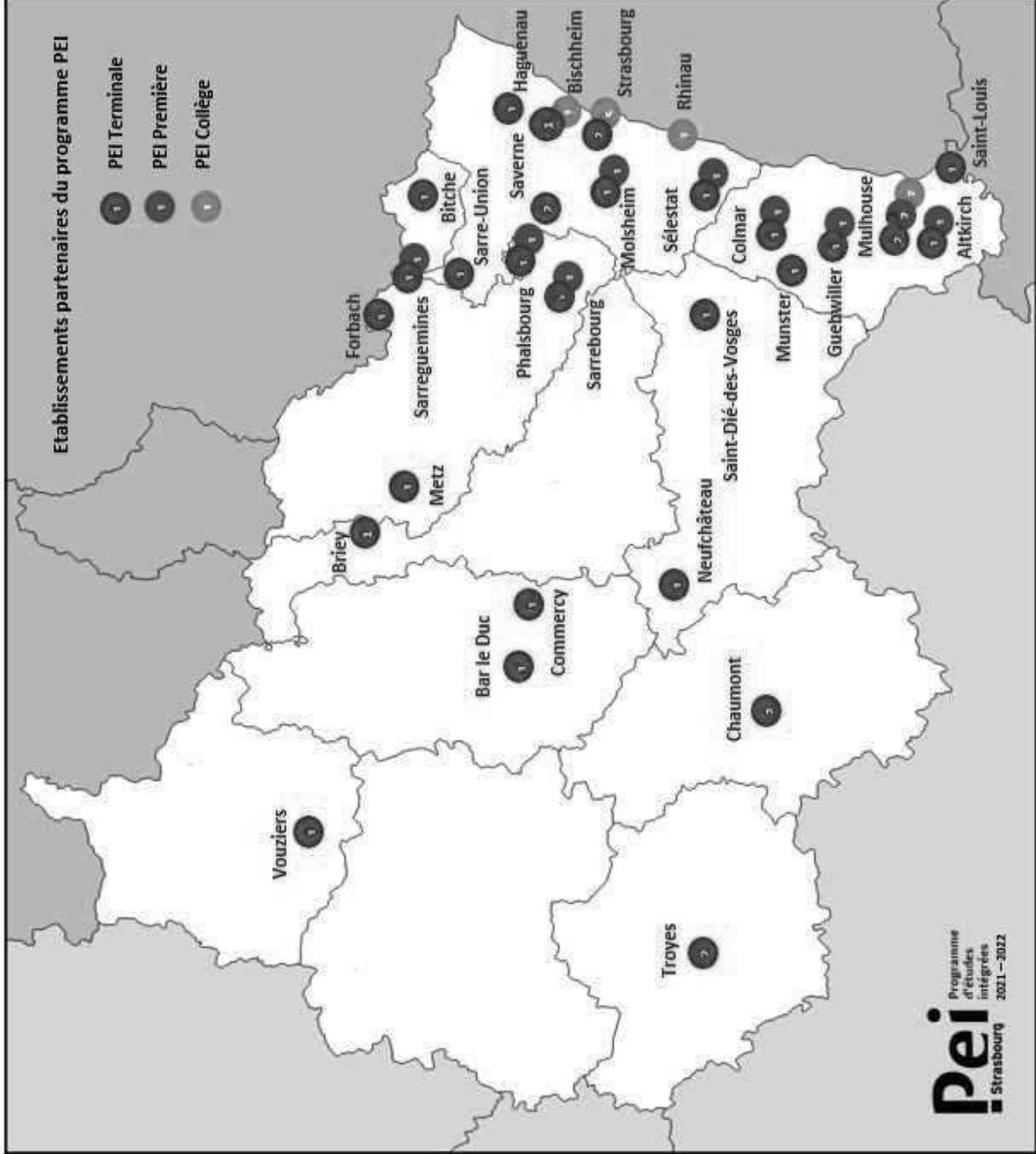
Bilan de l'année 2021 - 2022

Conseil d'administration
du 14 février 2023



Le développement du PEI





- Le programme d'Etudes Intégrées entend construire un dispositif permettant de révéler et d'accompagner les ambitions des élèves souffrant d'inégalités sociales, culturelles et territoriales.
- Il accompagne les élèves bénéficiaires du collège à l'université par un programme continu et progressif.
- Il se décline aujourd'hui en 5 programmes, de la quatrième à la terminale

PEI QUATRIEME

Découvrir le monde de l'enseignement supérieur



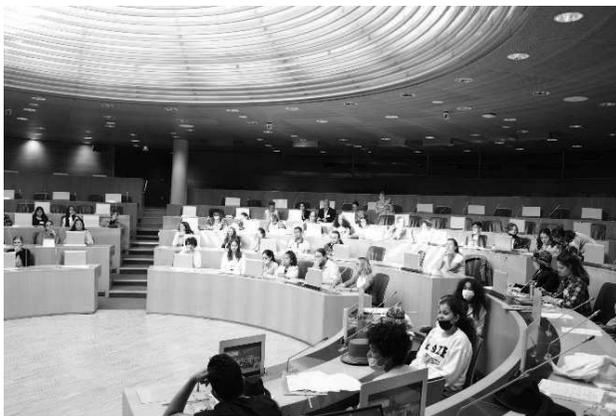
PEI TROISIEME

Etudier L'union Européenne – Chercher, Enquêter, Communiquer

- Découvrir et explorer les enjeux européens
- Affûter ses compétences scripturales et orales
- Faire une première immersion dans le monde professionnel grâce aux stages de découverte de troisième



Journée de soutenance 21-22



Nuit
de l'Europe
21 mai 2022



Semaine européenne



<https://www.youtube.com/watch?v=Qae8g11iQQI>





PEI PREMIERE

Découvrir les univers de la diplomatie et des médias



PEI TERMINALE

Cultiver les ambitions, Faciliter l'orientation et l'insertion dans l'enseignement supérieur

- Permettre aux élèves qui le souhaitent d'accéder à une préparation gratuite au concours d'entrée des IEP
- Favoriser une insertion réussie dans l'enseignement supérieur, par des actions de familiarisation, d'orientation, et l'acquisition de méthodes de travail efficaces

Leviers d'action dans le programme PEI TERMINALE :

- La plate-forme PEI

Dissertation n°1 : La peur fragilise-t-elle la démocratie ?



- **Les actions menées dans le cadre des lycées**

- **Les ateliers**



○ Les collaborations pédagogiques

- Visites dans les établissements pour des réunions d'information
- Ateliers d'échange pédagogiques & comités de pilotage



- **Les stages à Sciences Po**

- **Trois semaines de stage pendant les vacances de Pâques, de la Toussaint et de février.**



• Les stages à Sciences Po

- Enseignements avec les professeurs de Sciences Po et des professeurs invités : langues (allemand, anglais, espagnol, italien), histoire, questions contemporaines, méthodologie de la dissertation
- Concours blanc pour ceux qui le souhaitent et rendu de copies individualisé
- Actions d'orientation : point orientation individualisé et informations sur les dispositifs sociaux avec le CROUS



- **Les stages à Sciences Po**

- Une familiarisation avec la vie étudiante : premier séjour parfois hors du cadre familial, découverte de la ville, des transports en commun, du restaurant universitaire...

- Actions culturelles



- **Le tutorat étudiant**

- **246 tutrices et tuteurs sur l'ensemble des programmes**



Clémence Pierre a partagé un lien.
Modérateur · 24 mai

Grosse actu de dernière minute pour le thème "Secret", vous devriez y jeter un œil 😊



À propos

EUROPE1.FR
Trois questions sur la convocation de journalistes par la DGSi
Les services de renseignement français ont convoqué en quelques...

Julia Heilmann, Leila Kabeche et 10 autres personnes Vu par 71 personnes

PEI PRO

Partager des compétences : apprendre les uns des autres

Match aller...

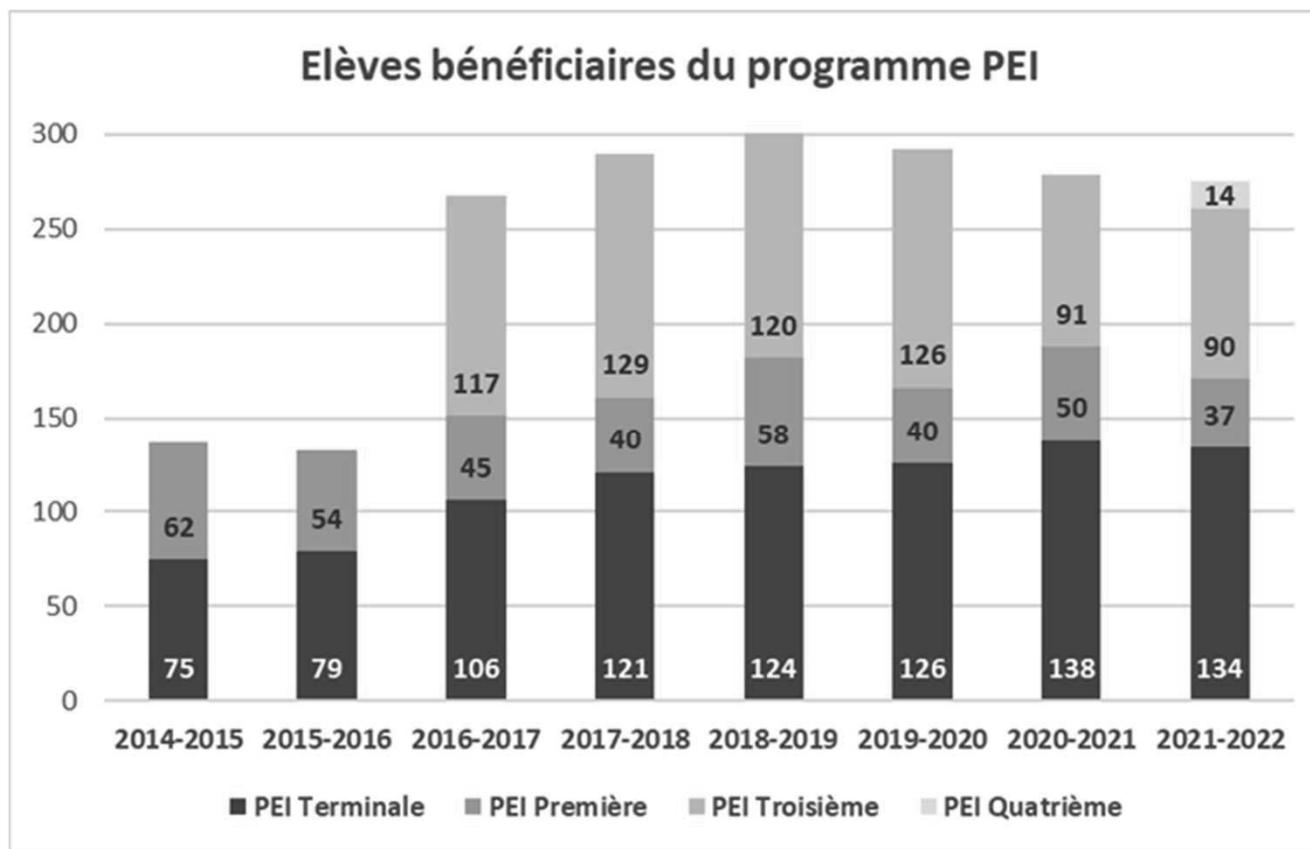


...Match retour



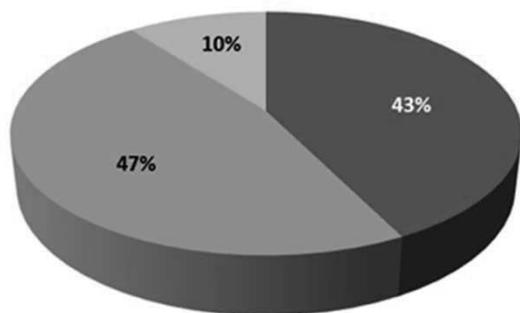
Les élèves bénéficiaires

- Depuis sa création, PEI a bénéficié à 2 718 élèves de 50 collèges et lycées situés dans 9 des 10 départements de la région Grand-Est



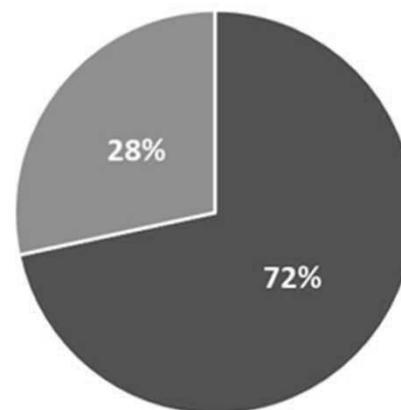
Les élèves bénéficiaires

Répartition des élèves selon le critère de bourse



■ Boursier du Secondaire ■ Boursier du Supérieur ■ Non Boursier

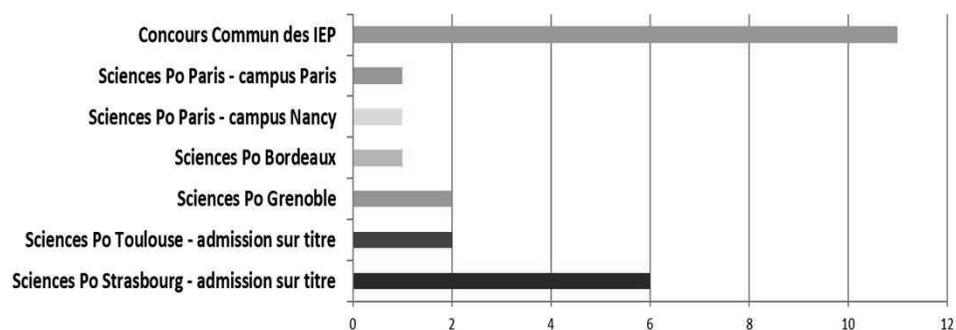
Répartition des élèves par sexe



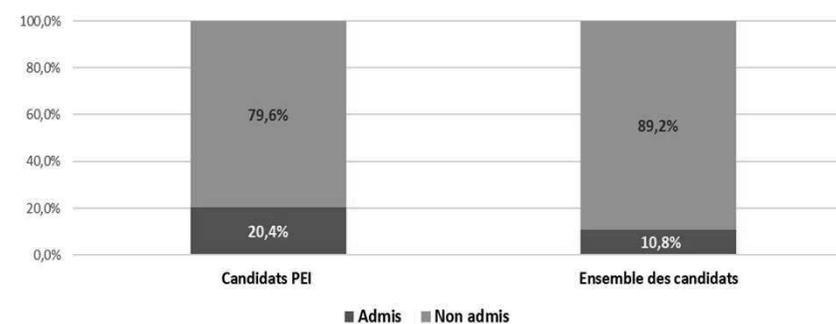
■ Filles
■ Garçons

Résultats

Admission aux concours des IEP



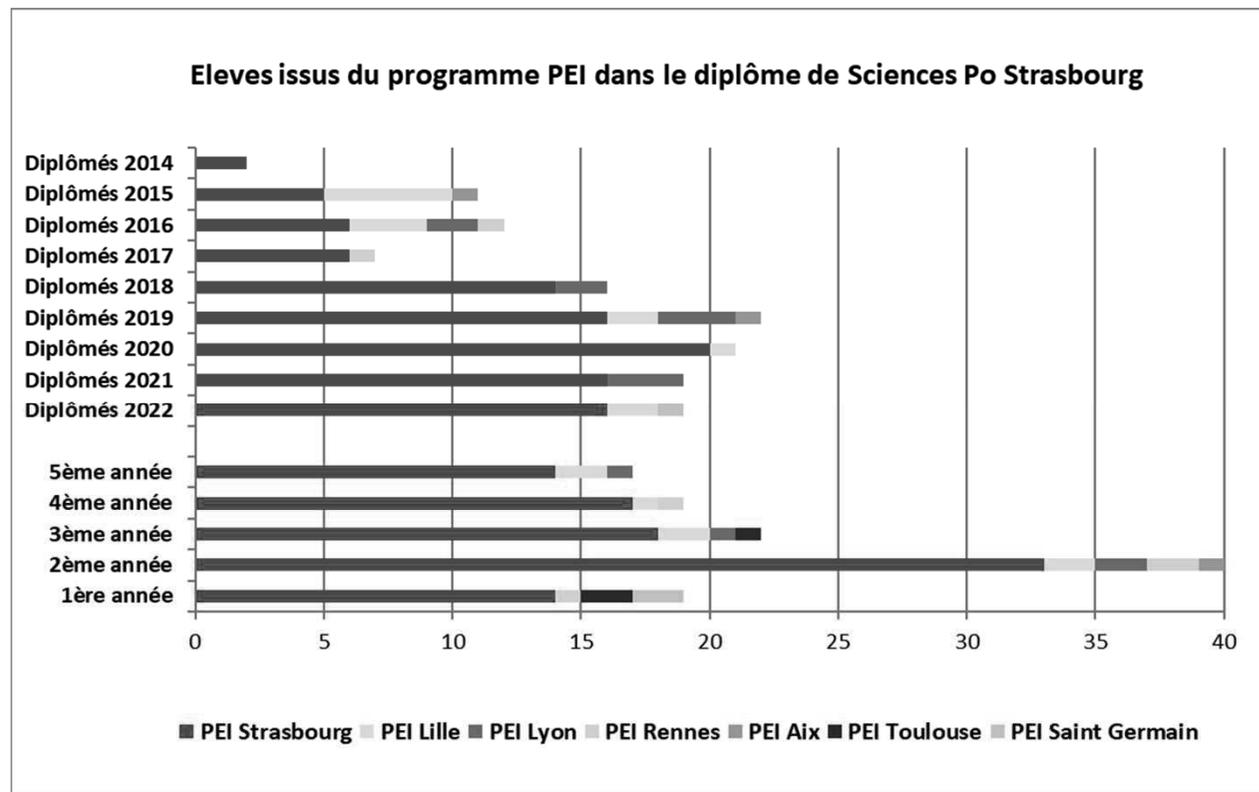
Taux d'admission des élèves PEI ayant présenté les concours des IEP



Les élèves PEI dans le diplôme

297 élèves de terminale ont intégré un des dix Sciences Po.

268 élèves des programmes PEI du réseau SCPO ont intégré Sciences Po Strasbourg, 134 en sont diplômés.



- **Le service après-vente...**

- **Suivi individualisé des élèves issus de PEI qui intègrent Sciences Po Strasbourg**
- **2022 : lancement d'un Stammtisch PEI**



**Merci aux personnels de Sciences Po Strasbourg
aux tutrices et tuteurs
& aux associations étudiantes**



Merci à l'équipe PEI





**Merci pour votre écoute et pour l'intérêt que vous témoignez
au Programme d'Etudes Intégrées !**

Point 4 de l'ordre du jour

Dispositif d'égalité des chances

EXPOSE DES MOTIFS :

4.1. Bilan 2022 et perspectives 2023 du Programme d'Etudes Intégrées

Il s'agit d'un point d'information qui sera présenté en séance par Mme Delannay, directrice du programme

4.2. Avenant financier 2022/2023 relatif à la convention avec l'association Stras'Diplomacy

Les administrateurs sont invités à se prononcer au sujet de l'avenant financier pour la campagne 2022/2023 relatif à la convention de coopération de l'association Stras'Diplomacy dans le cadre du programme d'égalité des chances PEI.

Cette convention prévoit l'animation par les membres de l'association d'une simulation en anglais des Nations unies qui a pour but de former les participants aux négociations internationales. En contrepartie, Sciences Po Strasbourg verse à l'association la somme de 100 € par tuteur.

Cette année, 29 tuteurs se sont investis au profit des bénéficiaires de PEI, le montant versé au profit de l'association sera donc de 2 900€.

L'avenant figure en annexe.

4.3. Convention 2022/2023 avec l'association Alter Bureau

Les administrateurs sont invités à se prononcer au sujet de la convention de coopération entre l'association Alter'Bureau et le programme d'égalité des chances PEI. L'accord existe depuis 2017.

Cette convention prévoit l'animation par les membres de l'association du programme destiné aux élèves de 3ème issus d'une dizaine de collèges du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

En contrepartie, Sciences Po Strasbourg versera à l'association la somme de 100 € par tuteur présent le jour de la restitution orale prévue au mois de mai. Un avenant financier au titre de la campagne 2023 sera soumis aux administrateurs lors de la séance de juin 2023.

La convention figure en annexe.

4.4 Convention 2022/2023 avec l'association EJO (Ecole des Jeunes Orateurs)

Les administrateurs sont invités à se prononcer au sujet de la convention de coopération entre l'association EJO et le programme d'égalité des chances PEI.

Cette convention prévoit l'organisation par les membres de l'association de séances de préparation à la prise de parole en public, au bénéfice des lycéens bénéficiaires du programme d'études intégrées.

En contrepartie, Sciences Po Strasbourg versera à l'association la somme de 250 € par niveau. Un avenant financier sera soumis aux administrateurs, afin de procéder aux versements.

La convention figure en annexe.



Programme d'Études Intégrées

PEI

Sciences Po Strasbourg

École de l'Université de Strasbourg

AVENANT FINANCIER 2023 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

L'association étudiante de Sciences Po Strasbourg, Stras'Diplomacy

Située 7 rue de l'Ecarlate 67082 STRASBOURG cedex

représentée par son Président, **Monsieur Florentin FOURNY**

ci-après nommée « l'Association », d'une part,

Et :

Sciences Po Strasbourg

Situé 7 rue de l'Ecarlate 67082 STRASBOURG cedex

représenté par son Directeur, **Monsieur Jean-Philippe HEURTIN**,

ci-après nommé « Sciences Po Strasbourg », d'autre part.

Article 1 – Réalisation 2023 - Programme PEI Première – Projet « Diplomacy »

29 tuteurs recrutés par l'Association ont organisé entre octobre 2022 et janvier 2023 un jeu de simulation de type « MUN » (jeu de simulation des Nations unies, réalisé en anglais) au bénéfice des lycéens de première bénéficiant du programme de démocratisation PEI.

Le MUN 2022-2023, dont le thème était « **THE STAKES OF EDUCATION IN TIME OF CRISIS** », s'est déroulé le 03 février 2023 à l'Hôtel de Région à Strasbourg.

Article 2 - Financement

Conformément à l'article 4 de la convention de coopération relative au programme PEI Première – projet « Diplomatie » - liant les parties, Sciences Po Strasbourg procède au versement de la somme de 2900 € au profit de l'Association.

A Strasbourg, Le

A Strasbourg, Le

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

Le Président de l'Association

Monsieur Jean-Philippe HEURTIN

Florentin FOURNY



Programme d'Etudes Intégrées		PEI
Sciences Po Strasbourg		
École	de l'Université de Strasbourg	

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

L'Alter'Bureau, association étudiante de Sciences Po Strasbourg (anciennement nommée « Bureau des Initiatives »)

Située 7 rue de l'Ecarlate 67082 STRASBOURG cedex

représentée par son Président, **Monsieur Arnaud SCHAEFFER,**

ci-après nommée « l'Association », d'une part,

Et :

Sciences Po Strasbourg

Situé 7 rue de l'Ecarlate 67082 STRASBOURG cedex

représenté par son Directeur, **Monsieur Jean-Philippe HEURTIN**

ci-après nommé « Sciences Po Strasbourg », d'autre part.

Attendu que :

Le Programme d'Etudes Intégrées de Sciences Po Strasbourg est un dispositif permettant de révéler et d'accompagner les ambitions des élèves issus de milieux défavorisés.

Créé en 2007, labellisé Cordée de la réussite depuis 2008, il s'adresse prioritairement à des élèves dont la situation économique, sociale, familiale, culturelle, de handicap, de genre ou encore territoriale est susceptible de produire des situations d'inégalité des chances préjudiciables à la réussite scolaire et universitaire. Le programme s'inscrit dans la politique de démocratisation nationale du réseau des sept IEP du concours commun (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, St-Germain en Laye, Strasbourg et Toulouse).

Le programme se décline en trois niveaux, assortis d'objectifs différents, auprès d'élèves de :

- Terminale : préparation au concours d'entrée de Sciences Po, et plus généralement à l'insertion dans l'enseignement supérieur
- Première : programme d'ouverture à travers l'immersion dans deux univers professionnels aux métiers très attractifs, la diplomatie et les médias.
- Troisième : programme de découverte de l'Union Européenne.

L'association intervient dans le cadre du programme destiné aux élèves de troisième. Au collège, PEI est un programme de découverte : découverte de l'enseignement supérieur, de l'Union Européenne et des institutions de la République. Dans chaque établissement, un groupe de 10 élèves travaille sous la houlette d'une équipe pédagogique du collège, coordonnée par un professeur référent, et d'un étudiant de Sciences Po Strasbourg. L'objectif est de produire, sur un lien en sujet avec l'Union Européenne, un mémoire écrit et une soutenance orale, en partie en langue étrangère. La soutenance des projets se fait dans une institution de la République, et permet à un jury composé de professeurs de Sciences Po Strasbourg, d'étudiants et de personnalités extérieures, de récompenser le meilleur groupe.

Les objectifs de PEI troisième sont donc en définitive de :

- Développer la curiosité intellectuelle des élèves, et les amener à s'interroger sur des sujets d'actualité, tout en les aidant dans leur préparation au brevet des collèges (thématique inscrite au programme d'histoire-géographie du programme en classe de troisième)
- Valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois
- Permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur, grâce à la venue à Sciences Po Strasbourg, et aux contacts réguliers que les élèves auront tissés avec des étudiants tuteurs.

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les principes de la coopération relative au programme PEI Collège entre les parties, et leurs engagements pour la mise en place du partenariat.

Article 2 – Engagement de l'Association

L'Association s'engage à participer au programme PEI Collège, au bénéfice des collégiens de troisième bénéficiant du programme de démocratisation PEI, selon le cahier des charges suivant :

- L'association recrute les tuteurs qui accompagneront les collégiens du programme. Chaque collège se voit attribuer un tuteur.
- L'étudiant tuteur accompagne le travail du groupe pendant toute l'année scolaire, d'octobre à mai, en collaboration avec l'équipe pédagogique du collège. Il peut apporter son concours à la recherche documentaire, à la réflexion sur le mémoire ou à la construction de la présentation orale (supports de communication notamment). Il encourage les élèves et peut témoigner également de son expérience d'étudiant. Le tuteur s'engage à se rendre au moins deux fois dans l'année au collège pour rencontrer les élèves au sein de leur atelier.
- Le tuteur étudiant participe en outre aux journées de regroupement organisées dans le cadre du programme : journées de lancement et de soutenance.

Article 3 – Engagement de Sciences Po Strasbourg

Sciences Po Strasbourg est représenté par le directeur du programme PEI, qui coordonne l'organisation, le suivi et l'évaluation des actions du programme.

Sciences Po Strasbourg s'engage à :

- Procéder à la sélection des collégiens autorisés à participer au programme
- Financer les frais de déplacement des membres de l'Association amenés à se déplacer dans les collèges partenaires
- Organiser et financer les déplacements des collégiens pour les journées de lancement du programme et de soutenance des travaux réalisés.
- Réserver les locaux nécessaires à la réalisation des regroupements.

Article 4 – Financement

En contrepartie de l'engagement des membres de l'Association, Sciences Po Strasbourg verse à l'Association, la somme de 100 euros par tuteur ayant encadré des collégiens dans leur préparation, et présents le jour de la restitution orale des travaux, organisée en mai.

Le responsable du programme transmet la liste d'émargement des tuteurs présents le jour de la soutenance orale.

Sciences Po Strasbourg établit un avenant financier annuel à la présente convention et procède au versement de la somme après adoption de l'avenant par son Conseil d'Administration.

Article 5 – Durée et réalisation

La présente convention couvre la campagne PEI Collège 2022/2023 et est renouvelée par tacite reconduction.

En cas de non-respect par l'une des parties des dispositions, la présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties avec préavis de deux mois, sous réserve d'information de l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Association et le responsable du programme PEI de Sciences Po Strasbourg se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront d'un commun accord et en liaison avec les équipes pédagogiques et administratives les dispositions propres à les résoudre.

A Strasbourg, Le

A Strasbourg, Le

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

Le Président de l'Association

Monsieur Jean-Philippe HEURTIN

Monsieur Arnaud SCHAEFFER



Programme d'Etudes Intégrées		PEI
Sciences Po Strasbourg		
École	de l'Université de Strasbourg	

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

L'Ecole des Jeunes Orateurs, association étudiante de Sciences Po Strasbourg

Sise 7 rue de l'Ecarlate 67082 STRASBOURG cedex

représentée par sa Présidente, **Madame Valentine BARNAKIAN**

ci-après nommée « l'Association », d'une part,

Et :

Sciences Po Strasbourg

Sis 7 rue de l'Ecarlate 67082 STRASBOURG cedex

représenté par son Directeur, **Monsieur Jean-Philippe HEURTIN,**

ci-après nommé « Sciences Po Strasbourg », d'autre part.

Attendu que :

Le Programme d'Etudes Intégrées de Sciences Po Strasbourg est un dispositif permettant de révéler et d'accompagner les ambitions des élèves issus de milieux défavorisés. Créé en 2006, labellisé Cordée de la réussite depuis 2008, il s'adresse prioritairement à des élèves dont la situation économique, sociale, familiale, culturelle, de handicap, de genre ou encore territoriale est susceptible de produire des situations d'inégalité des chances préjudiciables à la réussite scolaire et universitaire. Le programme s'inscrit dans la politique de démocratisation nationale du réseau des sept IEP du concours commun (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, St-Germain en Laye, Strasbourg et Toulouse). Le programme se décline en cinq niveaux : PEI TERMINALE, PEI PREMIERE, PEI PROFESSIONNEL, PEI TROISIEME, PEI QUATRIEME.

Il est convenu entre les parties ce qui suit.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les principes de la coopération relative au programme PEI entre les parties, et leurs engagements pour la mise en place du partenariat.

Article 2 – Engagements de l'Association

L'Association s'engage à organiser des séances de préparation à la prise de parole en public, au bénéfice des lycéens bénéficiaires du programme d'études intégrées, selon le cahier des charges suivant :

- PEI TERMINALE : dans le cadre de la préparation de l'épreuve du grand oral du baccalauréat, l'association organisera une séance d'aide à la prise de parole en public lors du 3^{ème} regroupement, qui aura lieu durant les vacances de février. Cette

séance sera dupliquée sur trois ou quatre groupes, selon le nombre d'élèves participants. L'association préparera le programme de cette intervention en fonction des attendus de l'épreuve, et recrutera pour l'animation des séances un animateur au moins par groupe.

L'EJO proposera également à des lycéens de terminale du programme de participer aux joutes organisées dans le cadre du Forum mondial de la démocratie lorsque celui-ci sera organisé. Dans ce cadre, les lycéens participants seront pris en charge et se verront proposer un entraînement.

- PEI PREMIERE : dans le cadre de la préparation du Model United Nations, et en collaboration avec l'association Stras'Diplomacy, l'association concevra une séance d'aide à la prise de parole en public et en langue étrangère, lors du 3^{ème} regroupement, qui aura lieu au mois de décembre. Cette séance sera dupliquée sur deux ou trois groupes, selon le nombre d'élèves participants. L'association préparera le programme de cette intervention et recrutera pour l'animation des séances un animateur au moins par groupe.
- PEI PROFESSIONNEL : dans le cadre de la préparation des élèves de Baccalauréat Professionnel du lycée hôtelier Alexandre Dumas d'Illkirch-Graffenstaden à l'oral de présentation du chef d'œuvre, l'association organisera 2 demi-journées de séance d'aide à la prise de parole en public.

L'association transmet au responsable du programme la liste d'émargement des membres présents lors d'une séance.

Article 3 – Engagements de Sciences Po Strasbourg

Sciences Po Strasbourg s'engage à :

- Procéder à la sélection des lycéens bénéficiaires du programme
- Prendre en charge les frais afférents aux actions des membres de l'association
- Réserver les locaux nécessaires à la réalisation des actions, et assurer l'impression des supports réalisés par l'association.

Article 4 – Financement

En contrepartie de l'engagement des membres de l'Association, Sciences Po Strasbourg verse à l'Association, la somme de 250 € par niveau.

Sciences Po Strasbourg établit un avenant financier annuel à la présente convention et procède au versement de la somme après adoption de l'avenant par son Conseil d'Administration.

Article 5 – Durée et résiliation

La présente convention couvre la campagne 2022/2023 et est renouvelée par tacite reconduction.

En cas de non-respect par l'une des parties des dispositions, la présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties avec préavis de 2 mois, sous réserve d'information de l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

L'Association et le directeur du programme PEI de Sciences Po Strasbourg se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique les dispositions propres à les résoudre.

A Strasbourg, Le

A Strasbourg, Le

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

La Présidente de l'Association

Jean-Philippe HEURTIN

Valentine BARNAKIAN

Point 5 de l'ordre du jour**Bilan 2022 du fonds d'aide d'urgence (FAU)***Point d'information***EXPOSE DES MOTIFS :****Bilan :**

En 2022, 26 dossiers ont été déposés :

- 16 dossiers ont été déposés par des étudiants du Diplôme de Sciences Po Strasbourg, 6 par des étudiants des autres formations et 4 par des étudiants en échange.
- 11 demandes émanent d'étudiants bénéficiaires d'une bourse du CROUS.
- 21 demandes ont abouti au versement d'une aide moyenne de 385,12 € (minimum : 200 € / maximum : 2080 € / médiane : 300 €), pour un total de 9628 € attribués.

Constat :

Les étudiants se saisissent très peu de l'actuel FAU. L'enveloppe 2022 a été utilisée à hauteur de 48%, ce qui ne correspond même pas à la moitié. En consultant les chiffres des années précédentes, on constate que cette situation n'est pas nouvelle : 62% en 2020 et 2021, 46% en 2019, 37% en 2018 et 26% en 2017. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette situation : **méconnaissance du dispositif** (malgré les informations données en amphi en début d'année et en dépit des différents supports de communication : Affiches et flyers au Cardo, présentation du dispositif sur Ernest), **doutes sur sa légitimité à solliciter une aide** et **interprétation faussée par la terminologie utilisée** (force du mot « urgence »). Les étudiants ont aussi davantage le réflexe de faire appel au Crous qui peut leur fournir une aide financière d'urgence (en numéraire) bien plus rapidement, ainsi qu'un soutien psychologique et des conseils.

Pistes d'amélioration :

- Revoir la communication : Prévoir une communication plus régulière, par le biais des réseaux sociaux, du billet hebdo..., ou via les associations et les représentants étudiants. Proposer des exemples concrets d'utilisation : vêtements chauds (communication à adapter en fonction de la saison ?), frais médicaux, alimentaires ou de transports, rééquilibrage financier (?), difficultés à faire face à des imprévus).
- Revoir la terminologie employée : Remplacer le mot « urgence ». Le Fonds d'Aide d'Urgence pourrait devenir le « Fonds d'Aide Exceptionnel », afin justement de souligner le caractère ponctuel de l'aide, au regard d'une situation imprévue.

Point 6 de l'ordre du jour

Concours 2023 en première année : modalités d'admission sur titre

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur les modalités et la procédure de candidature à une admission sur titre pour la session 2023.

Les dates de réponses et de publication des résultats sont indiquées sous réserve de confirmation et/ou de modification du calendrier de publication des résultats du baccalauréat.

Chaque année, 10 à 18 places sont ouvertes au titre de cette admission.

Conditions de recevabilité du dossier :

- Avoir créé et validé le vœu « Réseau ScPo » dans les délais impartis par la plateforme Parcoursup
- Avoir participé à toutes les épreuves du concours commun d'entrée en première année du réseau ScPo et ne pas avoir eu de proposition d'admission
- Peuvent être candidats les **bacheliers 2023** ayant obtenu une moyenne générale au baccalauréat **supérieure ou égale à 17/20**. La procédure d'admission sur titre n'est donc pas accessible pour les bacheliers de l'année 2022.
- **L'inscription au concours commun d'entrée en première année du Réseau ScPo n'implique pas automatiquement la candidature à l'admission sur titre à Sciences Po Strasbourg.**

Procédure de candidature 2023 :

Les candidats doivent faire acte de candidature via le formulaire dédié entre le mardi 4 juillet 2023 (date de publication des résultats du baccalauréat sous réserve) et le jeudi 6 juillet 2023 à 12h (heure de Paris).

Résultats et confirmation des candidats admis sur liste principale

- L'affichage des résultats aura lieu le vendredi 7 juillet 2023 à 17h. Les résultats seront affichés sur le site internet de Sciences Po Strasbourg.
- Les admis sur liste principale ont jusqu'au lundi 10 juillet 2023 à 8h30 (heure de Paris) pour confirmer leur admission par mail à scolarite.iep@unistra.fr. Passé ce délai, sans confirmation écrite de leur part, leurs places seront attribuées aux candidats figurant sur la liste complémentaire, en suivant l'ordre de classement.

Lors de la confirmation de leur admission par courriel, les admis devront **impérativement** fournir l'attestation de désinscription de Parcoursup téléchargeable dans le dossier personnel rubrique « admission ».

Résultats et confirmation des candidats admis sur liste complémentaire

- Les candidats admis depuis la liste complémentaire seront contactés par téléphone dans la journée du lundi 10 juillet 2023 (ils recevront un mail de confirmation dans un second temps) au numéro indiqué sur le formulaire de candidature à l'admission sur titre.

Après 2 appels laissés sans réponse, la place disponible est attribuée au suivant de la liste complémentaire.

- Les admis depuis la liste complémentaire ont jusqu'au mardi 11 juillet 2023 à 12h (heure de Paris) pour confirmer leur admission par courriel à scolarite.iep@unistra.fr
- Lors de la confirmation de leur admission par courriel, les admis depuis la liste complémentaire devront **impérativement** fournir l'attestation de désinscription de Parcoursup téléchargeable dans le dossier personnel rubrique « admission ».

Proposition de délibération :

Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg se prononce

Résultats du vote

<i>Nombre de membres en exercice</i>	
<i>Nombre votants</i>	
<i>Nombre de voix pour</i>	
<i>Nombre de voix contre</i>	
<i>Nombre d'abstention</i>	
<i>Ne participe pas au vote</i>	